



Police cantonale
Police judiciaire
Nordring 30
Case postale 7571
3001 Berne

17. März 2010

Statistique de la criminalité 2009

Table des matières

1	INTRODUCTION	5
2	APERÇU	9
2.1	INFRACTIONS SELON LA LOI	9
2.1.1	Répartition selon la loi	9
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	10
2.2	INFRACTIONS DU CODE PENAL (CP)	10
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	10
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions	11
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	12
2.3	INFRACTIONS SELON LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE	13
2.3.1	Code pénal (CP)	13
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	17
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	21
2.4	PRÉVENUS SELON LA LOI	25
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	25
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (CH / étrangers selon le statut de séjour)	27
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	28
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	30
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	32
3	PARTIE DÉTAILLÉE	33
3.1	INFRACTIONS VIOLENTES	33
3.1.1	Infractions violentes : répartition selon le type de violence	33
3.1.2	Infractions violentes : élucidations et évolution des infractions	34
3.1.3	Infractions violentes selon l'endroit	35
3.1.4	Infractions violentes selon l'instrument	36
3.1.5	Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	37
3.1.6	Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	38
3.2	VIOLENCES DOMESTIQUES	39
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction	39
3.2.2	Violences domestiques : évolution des infractions	40
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	41
3.3	INFRACTIONS CONTRE L'INTÉGRITÉ SEXUELLE	42
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon le type d'infraction	42
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle : élucidations et évolution des infractions	43
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	44
3.4	INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE	45
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	45
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	46

3.5	BRIGANDAGE	47
3.5.1	Brigandage selon l'instrument.....	47
3.5.2	Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions.....	47
3.6	VOL	48
3.6.1	Répartition selon le type de vol.....	48
3.6.2	Type de vol : élucidations et évolution des infractions.....	49
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit.....	50
3.7	VOL DE VÉHICULE	51
3.7.1	Répartition selon le type de véhicule	51
3.7.2	Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions.....	51
3.8	DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ	52
3.8.1	Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	52
3.8.2	Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions.....	52
3.8.3	Vandalisme selon l'endroit ou l'objet	53
3.9	LOI SUR LES STUPEFIANTS (LSTUP)	54
3.9.1	Répartition selon la forme d'infraction.....	54
3.9.2	Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions	55
3.9.3	Substances selon la forme d'infraction	56
3.9.4	Prévenus.....	57
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution.....	59
3.9.6	Saisies de stupéfiants	60
3.10	LOI SUR LES ETRANGERS (LETR)	61
3.10.1	Loi sur les étrangers : répartition selon l'infraction	61
3.10.2	Loi sur les étrangers (LEtr) : élucidations et évolution des infractions	62
4	SUPPLEMENTS CANTONAUX EN FONCTION DES BESOINS	63
4.1	ÉVÉNEMENTS CANTONAUX	63
5	GLOSSAIRE MÉTHODIQUE	64
5.1	INTRODUCTION	64
5.2	DÉFINITIONS	64
5.2.1	Le cas / l'affaire	64
5.2.2	L'infraction	64
5.2.3	L'infraction élucidée / personne prévenue	64
5.2.4	Personne lésée	64
5.3	PRINCIPES D'EXPLOITATION DES DONNÉES	65
5.3.1	Statistique de sortie	65
5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	65
5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	65
5.4	CHIFFRES CLÉS	65
5.4.1	Chiffres absolus	65
5.4.2	Chiffres relatifs	65

6	TABLE DES TABLEAUX.....	67
7	TABLE DES FIGURES	69

1 Introduction

Généralités

Le rapport annuel de la statistique policière de la criminalité (SPC) comprend trois parties essentielles: A la suite de la présente introduction, la deuxième partie contient un aperçu général des lois importantes du point de vue pénal (code de procédure pénale, loi sur les stupéfiants, loi sur les étrangers ainsi que les autres lois fédérales annexes). La troisième partie thématise en détail divers domaines d'intérêt public particulier. Une quatrième partie est consacrée aux événements cantonaux et aux infractions aux lois et ordonnances cantonales.

Avec la nouvelle statistique policière de la criminalité, des principes de saisie et d'évaluation unitaires ont été introduits dans tous les cantons. L'aspect central consiste en ce que dans le cadre d'un cas enregistré par la police, tous les délits sont représentés dans la statistique. Un cas de conflit de voisinage peut par exemple contenir les actes punissables suivants: dommages à la propriété, injures, menaces et finalement voies de fait. Dans la nouvelle statistique policière de la criminalité quatre actes punissables peuvent donc ressortir d'un seul cas.

Les adaptations des directives de saisie ont en outre mené à ce que dans certains domaines de délits, la comparaison avec l'année précédente s'avère difficile, voire impossible. Cela du fait que l'année dernière la statistique a été établie pour la première fois dans sa nouvelle forme et qu'il n'y a ainsi que des chiffres comparables sur deux ans, ce qui ne permet pas encore de définir des tendances fiables. Cela ne sera possible qu'en présence d'une comparaison sur plusieurs années.

Il convient finalement d'indiquer que la SPC ne saisit pas les actes punissables d'après la date de l'événement, mais seulement à la fin du traitement par la police. Cela revient à dire que des actes punissables qui ont été commis fin 2008, ne sont représentés que dans la présente SPC 2009. Les répercussions concrètes ne peuvent pas être évaluées définitivement.

Aperçu

En 2009, 84'823 (année précédente: 76'246) actes punissables ont été relevés au total dans le canton de Berne sur la base des lois fédérales. De ces actes punissables, 79.93 % (67'800) concernent le code de procédure pénale, (année précédente: 61'557), 15.96 % (13'537) la loi sur les stupéfiants (année précédente: 11'824), 2.51 % (2'129) la loi sur les étrangers (année précédente: 1'831) ainsi que 1.60 % (1'357) d'autres lois fédérales annexes (année précédente: 1'034). Ces chiffres n'englobent pas les infractions aux lois cantonales ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

L'augmentation importante est en premier lieu due à la recrudescence du nombre d'actes punissables dans le domaine des délits contre le patrimoine de 5'208 cas (10.96 %). Les sous-catégories des vols sont également décisives (augmentation de 1'858 cas) ainsi que les dommages à la propriété (augmentation de 2'951 cas). Du point de vue du pourcentage, il faut également prendre en considération la forte augmentation des brigandages (42.41 %). Si l'on met les nombres de délits selon CP en relation avec le nombre d'habitants (nombre d'actes punissables relevés par 1'000 habitants), les lieux à forte criminalité dans le canton de Berne sont notamment Berne (172,4), Bienne (171,9) et Nidau (125,7) ainsi qu'Interlaken (207,6). Alors que les taux élevés à Berne et à Bienne, respectivement Nidau s'expliquent par la situation centrale, respectivement d'agglomération, le nombre élevé de délits par 1'000

habitants à Interlaken est vraisemblablement dû au fait de la destination touristique et de la situation propice en matière de circulation.

Quote-part d'élucidation

La quote-part d'élucidation varie fortement selon les domaines partiels. Les motifs se situent essentiellement d'une part dans la fixation des points forts par la police et d'autre part dans les caractéristiques particulières des genres de délits concernés. D'autres facteurs entrent évidemment également en ligne de compte, par exemple la situation économique en Suisse ou dans le pays d'origine concerné.

La quote-part d'élucidation est élevée en ce qui concerne les délits contre la vie et l'intégrité corporelle, soit 84 % ou contre l'intégrité sexuelle avec 80 %, cela également du fait que bien souvent la victime connaît la personne inculpée.

S'agissant des délits contre le patrimoine, la quote-part d'élucidation est fortement influencée par les vols par effractions et les vols de véhicules qui s'y rapportent ainsi que par les dommages à la propriété. Ce nombre élevé ainsi que le fait que tant en ce qui concerne les actes de vandalisme (par ex. sprayages) représentant une partie essentielle des dommages à la propriété, que les groupements d'auteurs agissant sur le plan international avec une mobilité élevée, spécialisés dans les vols par effraction et ne pouvant être identifiés qu'à grande peine par la police, a pour conséquence que la quote-part d'élucidation des délits contre le patrimoine se situe au total à 15 %. Le nombre important de vols et de dommages à la propriété mène en plus au fait que la quote-part d'élucidation totale des délits contre le code pénal se situe à 24 %.

Conformément aux attentes, les quotes-parts d'élucidation dans le domaine des infractions à la loi sur les stupéfiants ou de la loi sur les étrangers sont relativement élevées avec 99 % respectivement 100 %, le constat et l'enregistrement de ces cas est principalement lié aux activités de contrôle de la police.

Personnes inculpées

Il s'avère que dans le canton de Berne, les personnes de sexe masculin âgées entre 20 et 24 ans se font particulièrement souvent remarquer par la police tant dans le domaine d'application du CP que dans celui de la loi sur les stupéfiants. En ce qui concerne les personnes de sexe féminin, cela ne s'applique qu'au domaine de la loi sur les stupéfiants; par contre dans le domaine du code pénal, c'est le groupe d'âge des 15 - 17 ans qui se fait particulièrement remarquer. Il est également remarquable que dans le domaine du code pénal, dans le groupe des 10 -14 ans, près de la moitié des personnes saisies sont de sexe féminin. La part des inculpés mineurs est particulièrement élevée en ce qui concerne les états de faits ci-après:

- Incendies criminels prémédités (51.7 %);
- Vols de véhicules (43.9 %) et
- Brigandages (42.7 %).

Nouvellement, les inculpés sans nationalité suisse sont distingués selon leur statut légal d'étranger. Une distinction différenciée selon les lois, voire selon l'état de faits est importante. Le taux d'inculpés étrangers dans le domaine du code pénal, soit 38 %, se situe au niveau de celui de l'année précédente, même s'il faut mentionner qu'auparavant tous les états de fait du code ne figuraient pas dans la statistique.

Délits de violence

Afin d'obtenir une quantification des divers délits de violence, il a été procédé à une catégorisation simplifiée selon le degré de violence, grave ou moyen (à chaque fois, y compris les tentatives).

Partant du total des délits de violence, la part des délits de violence grave dans le canton de Berne est de 2.5 %. Il s'agit d'homicides (2 accomplis/13 tentatives), lésions corporelles graves (39), viols (55) et brigandages selon l'article 140, chiffre 4 CP (13). S'agissant des homicides, une part de 26.7 % respectivement de 60 % concerne les armes à feu, respectivement les armes blanches, alors que dans les cas de lésions corporelles graves, la violence corporelle à elle seule domine avec 43.6 %.

Concernant les quantités dans les délits de violence moyenne, ce sont surtout les voies de faits (1'328 respectivement. 35.3 %), lésions corporelles simples (702 respectivement 18.6 %) ou encore les brigandages selon l'article 140, chiffre 1 - 3 (662 respectivement 17.6 %) qu'il convient de relever. Une augmentation importante est relevée en particulier en ce qui concerne les brigandages (40 %) et les contraintes (59 %).

Dans le domaine de la violence domestique, il peut être dit qu'en 2009, 1432 actes punissables ont été relevés au total dans le canton de Berne. 82.1 % concernent des relations de couples (y compris anciennes). La légère diminution constatée dans l'ensemble pourrait être la suite de l'officialisation de ces délits entrée en vigueur il y a quelques années. Il est également tragique de constater que cette année aussi, 2 personnes sont décédées des suites de violence domestique.

Délits d'ordre sexuel

Dans le domaine des délits d'ordre sexuel, une diminution de 680 à 635 cas a été constatée. Il s'agit également de relever la diminution de 24 % en ce qui concerne des délits d'ordre sexuel avec des enfants.

Délits contre le patrimoine

La plus grande partie des actes punissables relevés par la police concerne les délits contre le patrimoine (62 %). La moitié concerne des vols, soit 32'034 actes punissables, si l'on tient compte des vols de véhicules.

Les dommages à la propriété représentent une part importante des délits contre le patrimoine: 17'893 actes punissables, dont 7'187 dommages à la propriété en rapport avec des vols. A cet effet, il convient de mentionner que ce genre de relevé représente une particularité importante de la nouvelle SPC (un acte, soit un vol par effraction, engendre statistiquement plusieurs opérations).

Loi sur les stupéfiants

En 2009, 13'537 infractions à la loi sur les stupéfiants ont été relevées. Cela représente une augmentation importante par rapport à l'année précédente (11'824). La quote-part d'élucidation très élevée ressort notamment du fait que la délinquance relative aux stupéfiants est constatée surtout lors des contrôles classiques, les investigations policières n'étant que très rarement basées sur des indications de tierces personnes. Cela explique également les fluctuations locales importantes en comparaison avec l'année précédente. Partant du nombre de délits, le point fort de la délinquance relative aux stupéfiants se situe à Berne.

En 2009, la police cantonale a saisi entre autres 70,14 kg de haschisch (2008: 49,04 kg), 27,96 kg de cocaïne (2008: 5,94 kg), 142,61 kg de khat (2008: 34,54 kg) et 26'598 pilules de méthamphétamines (2008: 58 pilules).

Loi sur les étrangers

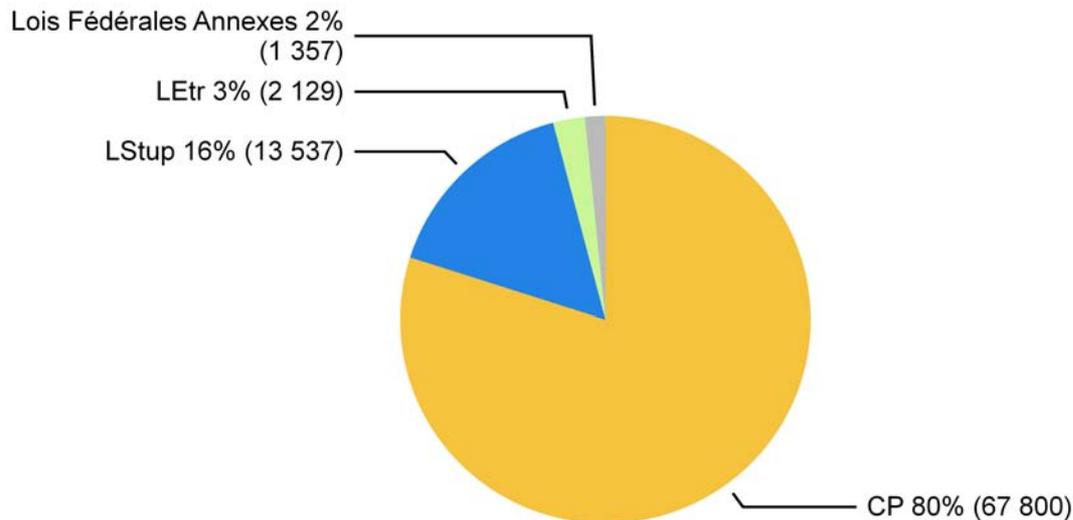
Conformément aux attentes, une partie importante concerne les entrées ou les séjours illégaux en Suisse (63.3 %, respectivement 1347 actes punissables). Concernant la quote-part d'élucidation, il peut être renvoyé au chapitre de la délinquance relative aux stupéfiants.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition selon la loi

Répartition selon la loi



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 1: Répartition selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr y compris infractions enregistrées ultérieurement contre la LSEE) seront détaillées dans la statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes mais aussi d'autres infractions ne sont pas du ressort de la police cantonale (p.ex. loi sur les transports souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que les infractions enregistrées aux lois fédérales annexes ne tombent pas toutes dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités de justice compétentes.

2.1.2 Élucladations et évolution des infractions selon la loi

Élucladations et évolution des infractions selon la loi

	2008		2009		Différence
	Infrac-tions	Elucida-tion	Infrac-tions	Élucida-tions	
Code pénal (CP)	61 557	26%	67 800	24%	10%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	11 824	100%	13 537	99%	14%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	1 831	99%	2 129	100%	16%
Autres Lois Fédérales Annexes	1 034	85%	1 357	88%	31%

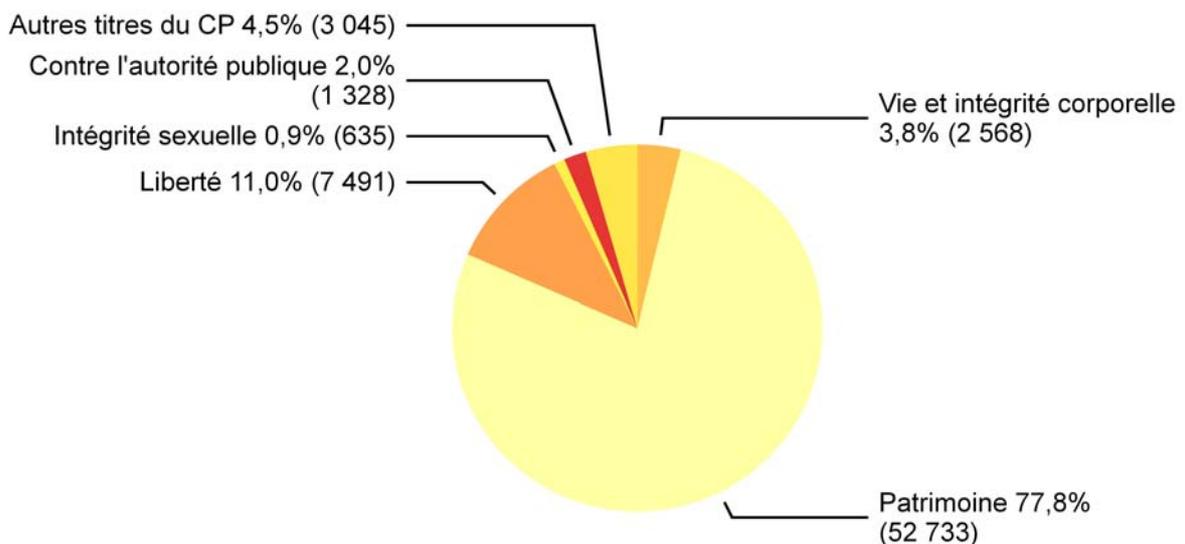
© 2010 OFS

Tableau 1: Élucladations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une visualisation plus aisée, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal sont représentés. En ce qui concerne les chiffres du titre « infractions contre la liberté », il faut tenir compte du fait que certaines formes de vols tombent également simultanément sous la violation de domicile. Le vol est classifié sous le titre « infractions contre le patrimoine » et la violation de domicile sous le titre « infractions contre la liberté ». C'est pourquoi, dans le tableau suivant, les violations de domiciles seront indiquées séparément en fonction de leur contexte.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

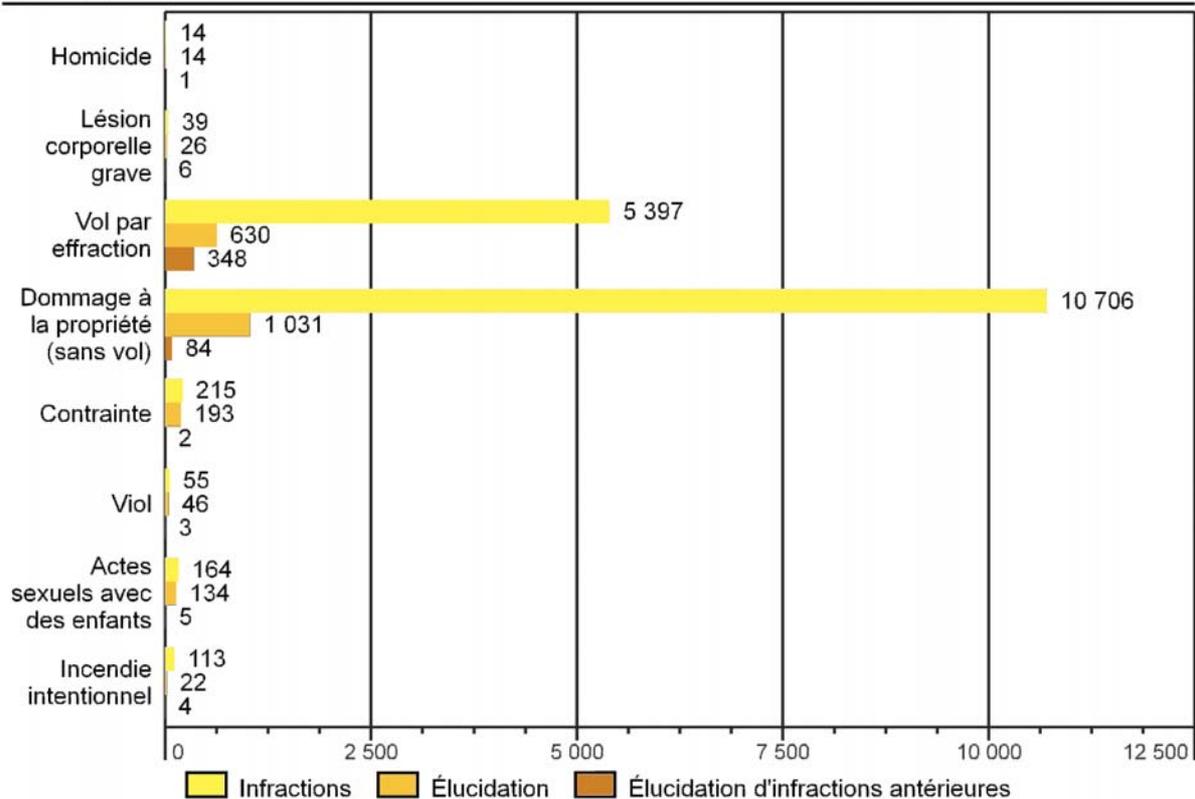
	2008		2009		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total Vie et intégrité corporelle	2 437	83%	2 568	84%	5%
Homicides consommés (Art. 111 - 116)	8	100%	2	100%	-75%
Homicides tentatives (Art. 111 - 116)	4	100%	13	100%	225%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	86%	39	67%	34%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	666	74%	702	78%	5%
Total Patrimoine	47 525	16%	52 733	15%	11%
Vol sans vol de véhicule (Art. 139)	20 304	21%	22 162	20%	9%
dont vol par effraction	5 312	15%	5 397	12%	2%
dont vol à l'arraché	127	17%	113	26%	-11%
Vol de véhicule	10 469	3%	9 872	3%	-6%
Brigandage (Art. 140)	474	39%	675	34%	42%
Dommage à la propriété sans vol (Art. 144)	7 755	12%	10 706	10%	38%
Escroquerie (Art. 146)	620	52%	914	41%	47%
Extorsion et chantage (Art. 156)	31	87%	22	86%	-29%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163 - 171)	87	68%	133	71%	53%
Total honneur, domaine secret ou privé	1 274	89%	1 307	88%	3%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	151	88%	260	84%	72%
Total Liberté	6 996	42%	7 491	37%	7%
Menaces (Art. 180)	996	93%	1 033	91%	4%
Contrainte (Art. 181)	135	92%	215	90%	59%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	26	100%	8	88%	-69%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	44	89%	37	81%	-16%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	432	89%	519	84%	20%
Total intégrité sexuelle	680	77%	635	80%	-7%
sur enfants (Art. 187)	216	73%	164	82%	-24%
Viol (Art. 190)	61	80%	55	84%	-10%
Exhibitionnisme (Art. 194)	43	49%	77	52%	79%
Pornographie (Art. 197)	140	94%	120	93%	-14%
Total infractions créant un danger collectif	541	37%	336	33%	-38%
Incendie intentionnel (Art. 221)	222	20%	113	19%	-49%
Total violence publique	1 033	94%	1 328	96%	29%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	386	97%	458	97%	19%
Total infractions contre l'administr. de la justice	197	70%	183	80%	-7%
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	64	25%	31	42%	-52%
Autres Code pénal	874	54%	1 219	58%	39%
Total général du code pénal	61 557	26%	67 800	24%	10%

© 2010 OFS

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

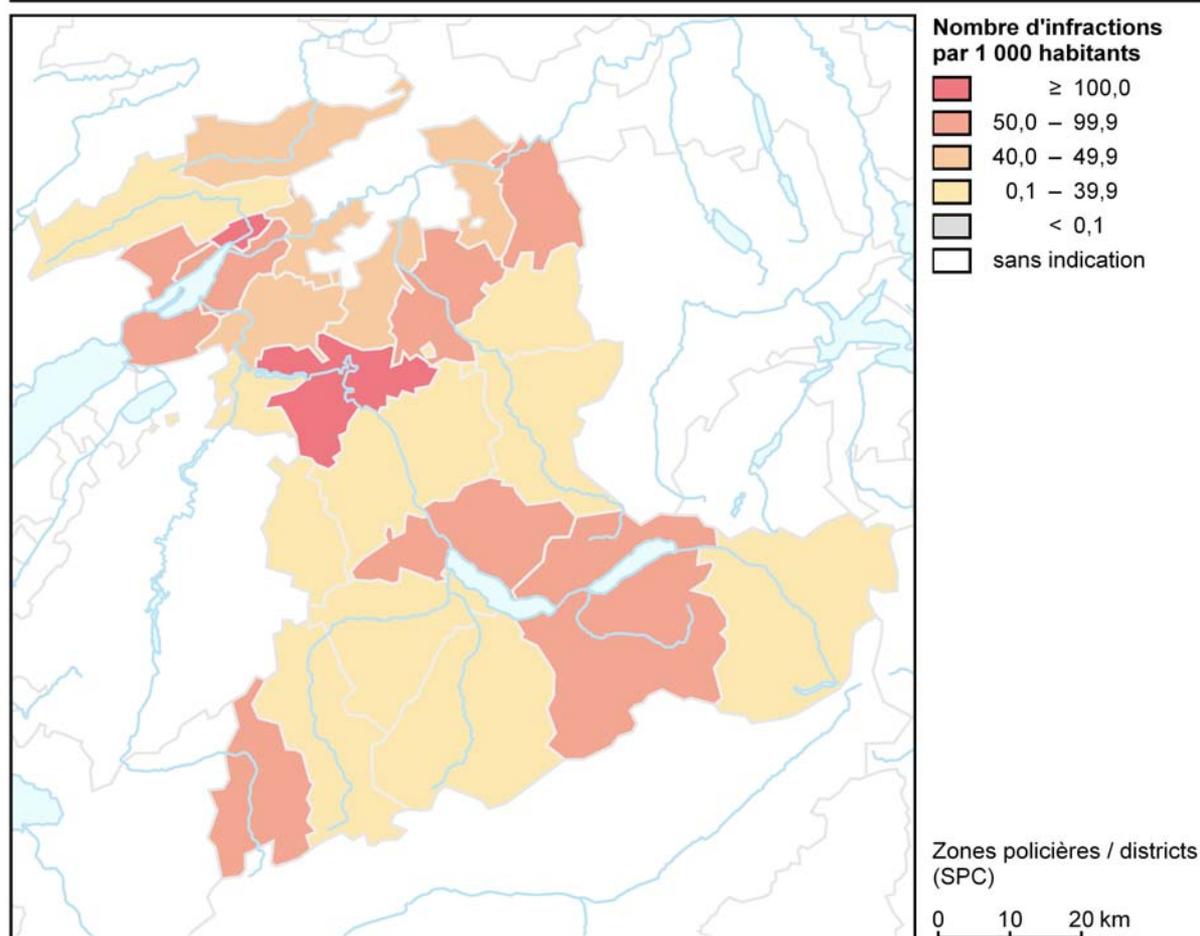
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. En plus de la population résidente, il faut prendre en considération la population pendulaire concentrée dans les centres-villes, etc. Toutefois, celle-ci ne peut pas être comptée ici, mais il faut cependant la prendre en considération lors de comparaisons.

2.3.1.1 Fréquence selon le district

Code pénal (CP) : fréquence selon la région / le district



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2010

Figure 4: Code pénal (CP) : fréquence selon le district

2.3.1.2 Fréquence et évolution selon le district

Code pénal : fréquence et évolution selon le district

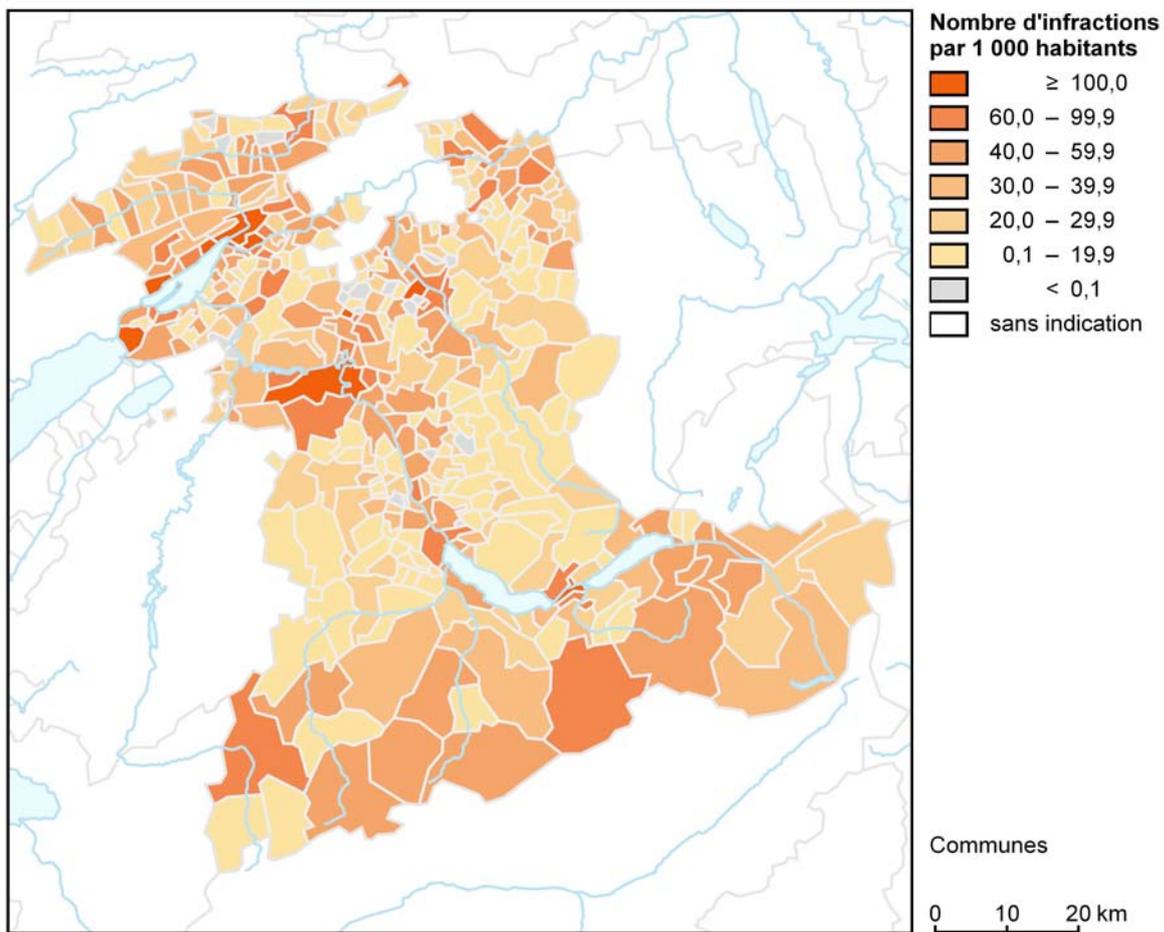
	2008			2009			Diffé- rence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Aarberg	1 558	33 908	45,9	1 568	34 229	45,8	-0%
Aarwangen	2 209	41 526	53,2	2 227	41 839	53,2	0%
Bern	25 172	238 069	105,7	27 622	239 382	115,4	9%
Biel	7 090	51 707	137,1	8 683	52 412	165,7	21%
Büren	875	22 226	39,4	908	22 275	40,8	4%
Burgdorf	2 188	45 783	47,8	2 375	46 127	51,5	8%
Courtelary	728	22 262	32,7	815	22 339	36,5	12%
Erlach	593	10 734	55,2	550	10 867	50,6	-8%
Fraubrunnen	1 689	38 895	43,4	1 748	39 569	44,2	2%
Frutigen	558	18 581	30,0	691	18 643	37,1	23%
Interlaken	2 713	38 156	71,1	2 687	38 386	70,0	-2%
Konolfingen	2 060	57 249	36,0	2 213	57 573	38,4	7%
La Neuveville	376	6 140	61,2	509	6 183	82,3	34%
Laupen	368	14 482	25,4	541	14 507	37,3	47%
Moutier	1 004	22 954	43,7	1 055	23 026	45,8	5%
Nidau	2 309	40 728	56,7	2 824	41 036	68,8	21%
Niedersimmental	698	21 705	32,2	712	21 735	32,8	2%
Oberhasli	255	7 843	32,5	294	7 771	37,8	16%
Obersimmental	233	8 005	29,1	270	8 052	33,5	15%
Saanen	401	8 640	46,4	462	8 732	52,9	14%
Schwarzenburg	268	10 002	26,8	225	9 950	22,6	-16%
Seftigen	1 017	36 739	27,7	1 102	37 036	29,8	7%
Signau	473	24 222	19,5	540	24 250	22,3	14%
Thun	5 048	92 363	54,7	5 270	93 248	56,5	3%
Trachselwald	496	23 327	21,3	610	23 279	26,2	23%
Wangen	1 178	26 736	44,1	1 299	26 853	48,4	10%
Inconnu BE	0	s.i.	s.i.	0	0	s.i.	0%

© 2010 OFS

Tableau 3: Code pénal : fréquence et évolution selon le district

2.3.1.3 Fréquence selon la commune

Code pénal (CP) : fréquence selon la commune



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2010

Figure 5: Code pénal (CP) : fréquence selon la commune

2.3.1.4 Fréquence et évolution selon la commune

Code pénal : fréquence et évolution selon la commune

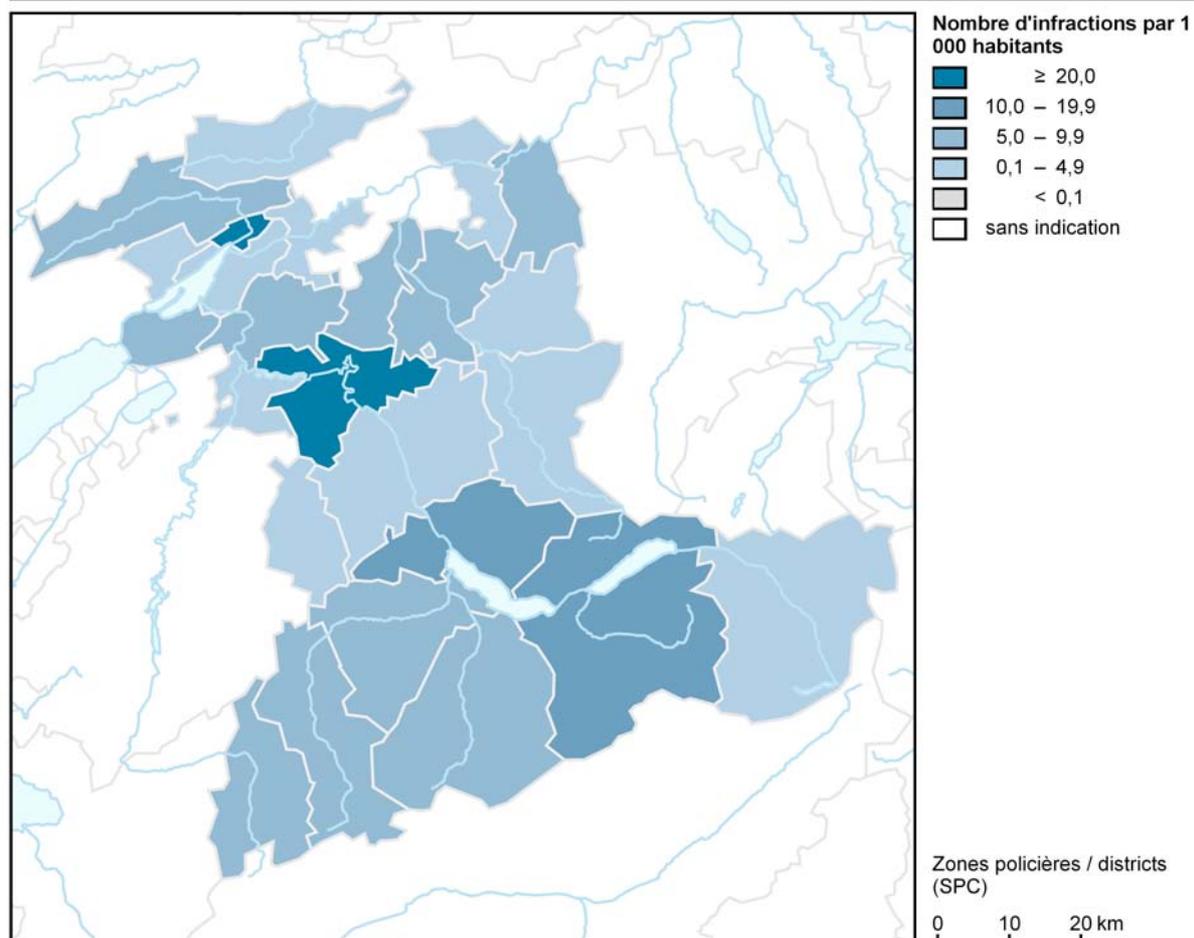
	2008			2009			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Bern	19 485	122 658	158,9	21 198	122 925	172,4	9%
Biel/Bienne	7 016	49 353	142,2	8 596	50 013	171,9	21%
Thun	3 411	41 642	81,9	3 543	42 129	84,1	3%
Köniz	2 062	37 448	55,1	2 344	37 974	61,7	12%
Steffisburg	622	15 380	40,4	641	15 379	41,7	3%
Burgdorf	954	15 049	63,4	1 070	15 238	70,2	11%
Ostermundigen	811	14 866	54,6	1 043	15 031	69,4	27%
Langenthal	1 303	14 547	89,6	1 245	14 777	84,3	-6%
Muri bei Bern	788	12 526	62,9	764	12 752	59,9	-5%
Spiez	525	12 417	42,3	524	12 453	42,1	-0%
Lyss	840	11 240	74,7	782	11 423	68,5	-8%
Worb	402	11 295	35,6	510	11 359	44,9	26%
Münsingen	607	11 046	55,0	650	11 023	59,0	7%
Ittigen	597	10 688	55,9	563	10 737	52,4	-6%
Zollikofen	541	9 682	55,9	589	9 780	60,2	8%
Münchenbuchsee	530	9 603	55,2	496	9 750	50,9	-8%
Belp	372	9 682	38,4	447	9 645	46,3	21%
Wohlen bei Bern	281	8 992	31,3	297	8 986	33,1	6%
Langnau im Emmental	283	8 869	31,9	343	8 956	38,3	20%
Moutier	457	7 462	61,2	475	7 486	63,5	4%
Saanen	383	6 874	55,7	445	6 961	63,9	15%
Nidau	707	6 652	106,3	847	6 739	125,7	18%
Frutigen	207	6 699	30,9	271	6 682	40,6	31%
Herzogenbuchsee	471	6 514	72,3	446	6 525	68,4	-5%
Wahlern	205	6 227	32,9	186	6 217	29,9	-9%
Bolligen	133	6 117	21,7	204	6 077	33,6	54%
Heimberg	298	5 981	49,8	299	6 071	49,3	-1%
Uetendorf	266	5 906	45,0	286	5 969	47,9	6%
Kirchberg (BE)	250	5 597	44,7	362	5 608	64,6	45%
Urtenen-Schönbühl	240	5 450	44,0	313	5 580	56,1	27%
Unterseen	288	5 425	53,1	423	5 453	77,6	46%
Interlaken	1 135	5 286	214,7	1 104	5 319	207,6	-3%
Sumiswald	106	5 076	20,9	134	5 084	26,4	26%
Saint-Imier	269	4 740	56,8	260	4 788	54,3	-4%
Neuenegg	105	4 678	22,4	144	4 773	30,2	34%
Konolfingen	249	4 752	52,4	203	4 739	42,8	-18%
Huttwil	208	4 708	44,2	232	4 690	49,5	12%
Vechigen	96	4 678	20,5	132	4 650	28,4	38%
Jegenstorf	188	4 453	42,2	155	4 630	33,5	-21%
Sigriswil	102	4 494	22,7	65	4 608	14,1	-38%
Autres	13 764	418 230	s.i.	15 169	420 320	s.i.	0%

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1 000 habitants) améliore la comparabilité. En particulier dans le domaine de la Loi sur les stupéfiants, les opportunités présentes (p.ex. concentration dans les centres-villes, aéroports, zones frontalières, etc.) comme les ressources disponibles en personnel pour ce domaine influencent substantiellement les chiffres. Ces indications ne peuvent pas être comptées ici, cependant il faut également les prendre en considération lors de comparaisons.

2.3.2.1 Fréquence selon le district

Loi sur les stupéfiants (LStup) : fréquence selon la région / le district



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2010

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup) : fréquence selon le district

2.3.2.2 Fréquence et évolution selon le district

Loi sur les stupéfiants : fréquence et évolution selon le district

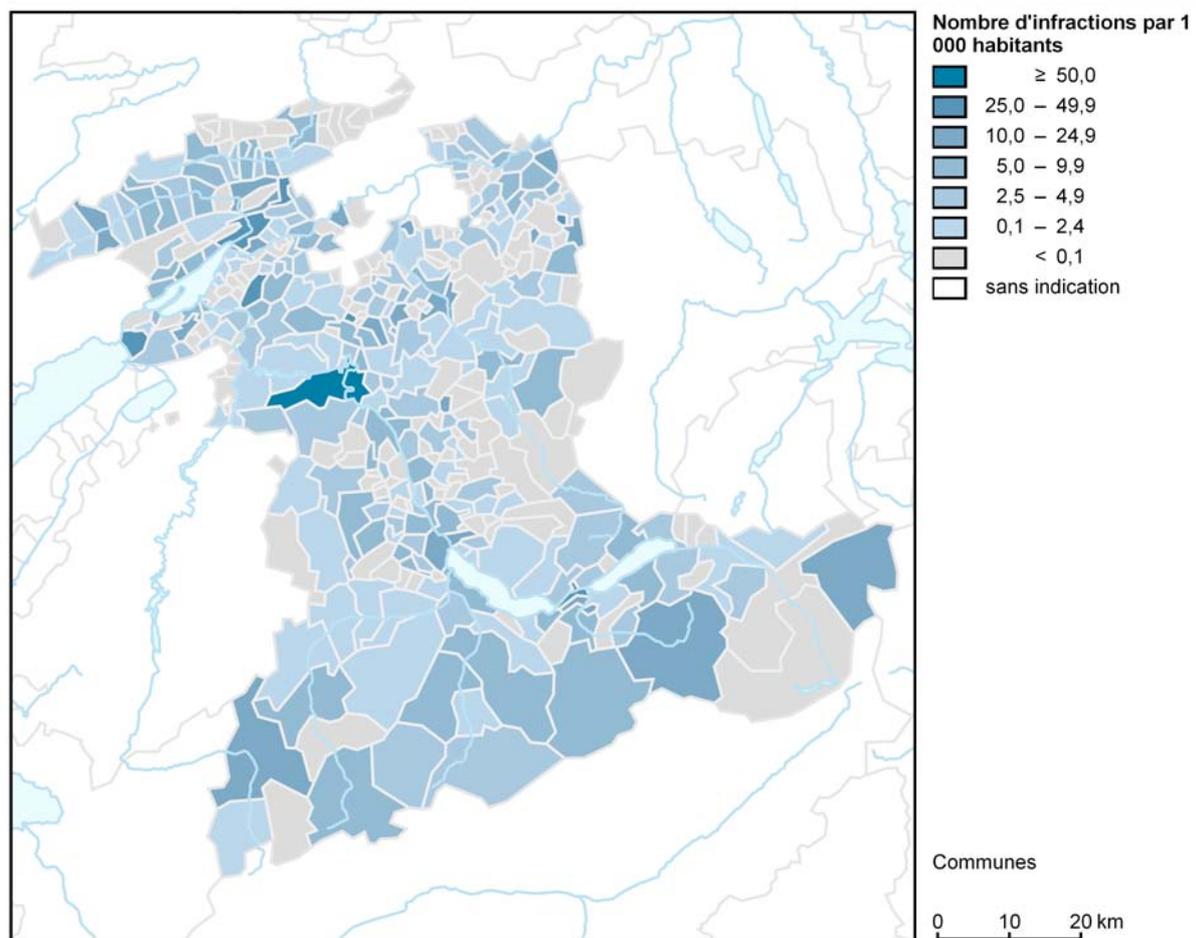
	2008			2009			Diffé- rence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Bern	5 752	238 069	24,2	7 235	239 382	30,2	25%
Biel	2 057	51 707	39,8	2 289	52 412	43,7	10%
Thun	1 012	92 363	11,0	1 103	93 248	11,8	8%
Interlaken	410	38 156	10,7	399	38 386	10,4	-3%
Burgdorf	361	45 783	7,9	320	46 127	6,9	-12%
Aarwangen	372	41 526	9,0	268	41 839	6,4	-28%
Konolfingen	217	57 249	3,8	221	57 573	3,8	1%
Fraubrunnen	128	38 895	3,3	200	39 569	5,1	54%
Aarberg	172	33 908	5,1	191	34 229	5,6	10%
Nidau	187	40 728	4,6	143	41 036	3,5	-24%
Seftigen	116	36 739	3,2	135	37 036	3,6	15%
Courtelary	156	22 262	7,0	131	22 339	5,9	-16%
Niedersimmental	82	21 705	3,8	124	21 735	5,7	51%
Moutier	129	22 954	5,6	114	23 026	5,0	-12%
Büren	68	22 226	3,1	105	22 275	4,7	54%
Inconnu BE	605	158 712	s.i.	559	159 087	s.i.	0%

© 2010 OFS

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants : fréquence et évolution selon le district

2.3.2.3 Fréquence et évolution selon la commune

Loi sur les stupéfiants (LStup) : fréquence selon la commune



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© OFS, Themakart - Neuchâtel 2010

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup) : fréquence selon la commune

2.3.2.4 Fréquence et évolution selon la commune

Loi sur les stupéfiants : fréquence et évolution selon la commune

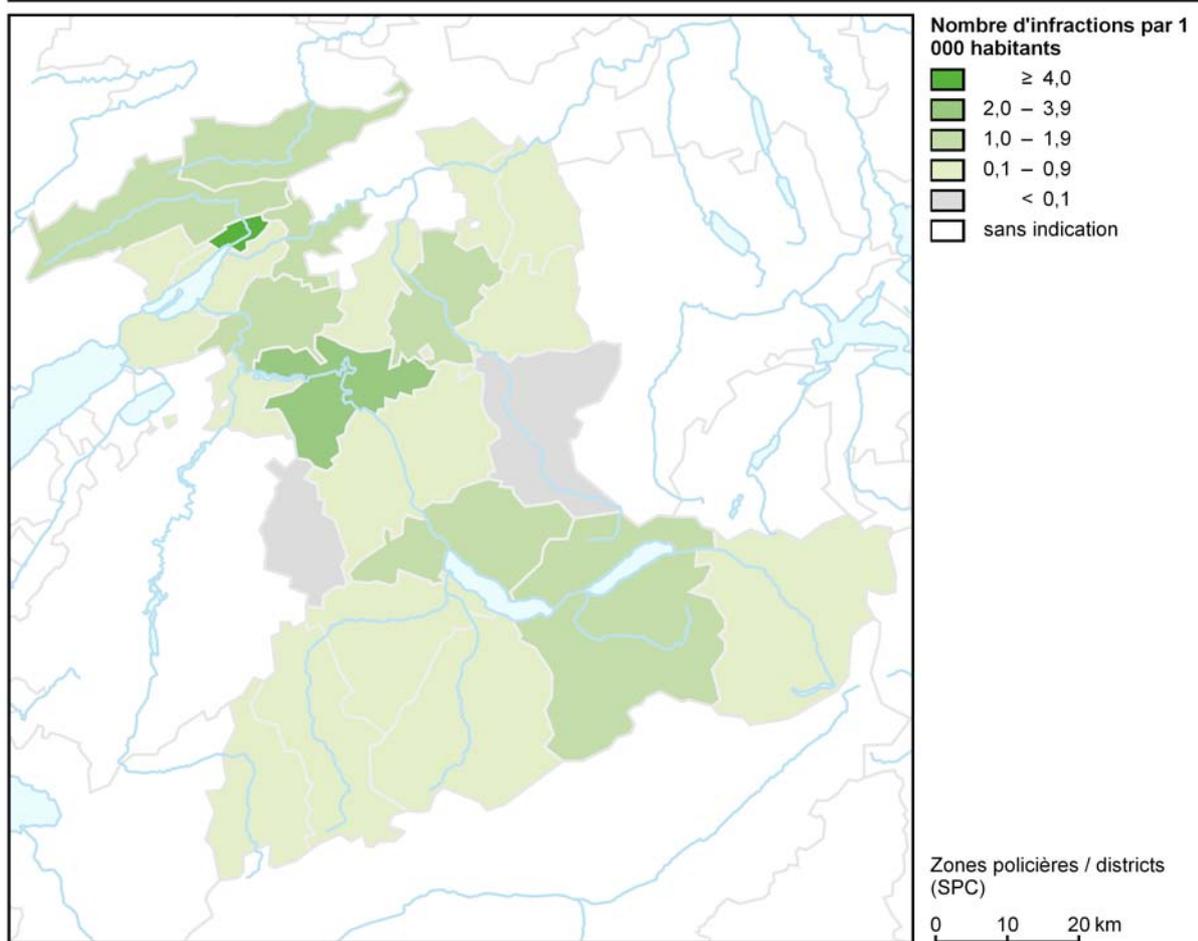
	2008			2009			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Bern	5 357	122 658	43,7	6 866	122 925	55,9	28%
Biel/Bienne	2 054	49 353	41,6	2 289	50 013	45,8	10%
Thun	784	41 642	18,8	860	42 129	20,4	8%
Köniz	140	37 448	3,7	104	37 974	2,7	-27%
Steffisburg	112	15 380	7,3	92	15 379	6,0	-18%
Burgdorf	247	15 049	16,4	215	15 238	14,1	-14%
Ostermundigen	87	14 866	5,9	65	15 031	4,3	-26%
Langenthal	130	14 547	8,9	118	14 777	8,0	-11%
Muri bei Bern	26	12 526	2,1	26	12 752	2,0	-2%
Spiez	72	12 417	5,8	106	12 453	8,5	47%
Lyss	96	11 240	8,5	86	11 423	7,5	-12%
Worb	36	11 295	3,2	43	11 359	3,8	19%
Münsingen	55	11 046	5,0	55	11 023	5,0	0%
Ittigen	45	10 688	4,2	90	10 737	8,4	99%
Zollikofen	46	9 682	4,8	32	9 780	3,3	-31%
Münchenbuchsee	44	9 603	4,6	51	9 750	5,2	14%
Belp	55	9 682	5,7	49	9 645	5,1	-11%
Wohlen bei Bern	18	8 992	2,0	14	8 986	1,6	-22%
Langnau im Emmental	17	8 869	1,9	51	8 956	5,7	197%
Moutier	58	7 462	7,8	54	7 486	7,2	-7%
Saanen	108	6 874	15,7	78	6 961	11,2	-29%
Nidau	60	6 652	9,0	44	6 739	6,5	-28%
Frutigen	37	6 699	5,5	51	6 682	7,6	38%
Herzogenbuchsee	50	6 514	7,7	31	6 525	4,8	-38%
Wahlern	25	6 227	4,0	1	6 217	0,2	-96%
Bolligen	6	6 117	1,0	11	6 077	1,8	85%
Heimberg	34	5 981	5,7	48	6 071	7,9	39%
Uetendorf	25	5 906	4,2	57	5 969	9,5	126%
Kirchberg (BE)	16	5 597	2,9	37	5 608	6,6	131%
Urtenen-Schönbühl	31	5 450	5,7	68	5 580	12,2	114%
Unterseen	53	5 425	9,8	23	5 453	4,2	-57%
Interlaken	189	5 286	35,8	187	5 319	35,2	-2%
Sumiswald	2	5 076	0,4	8	5 084	1,6	299%
Saint-Imier	51	4 740	10,8	55	4 788	11,5	7%
Neuenegg	12	4 678	2,6	12	4 773	2,5	-2%
Konolfingen	9	4 752	1,9	22	4 739	4,6	145%
Huttwil	23	4 708	4,9	36	4 690	7,7	57%
Vechigen	5	4 678	1,1	6	4 650	1,3	21%
Jegenstorf	6	4 453	1,3	15	4 630	3,2	140%
Sigriswil	2	4 494	0,4	2	4 608	0,4	-2%
Autres	1 601	418 230	s.i.	1 479	420 320	s.i.	0%

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1 000 habitants) améliore la comparabilité. En particulier dans le domaine de la loi sur les étrangers, la situation et la langue parlée d'une région jouent un grand rôle. Des régions frontalières devraient présenter des taux plus élevés que les régions à l'intérieur du pays. Comme souvent l'enregistrement de la police se base sur le lieu d'arrestation (lieu de l'interpellation et du contrôle) et non pas sur le lieu d'entrée immédiat, l'intensité des contrôles peut alors avoir un effet prévisible sur les chiffres.

2.3.3.1 Fréquence selon le district

Loi sur les étrangers (LEtr) : fréquence selon la région / le district



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2010

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr) : fréquence selon le district

2.3.3.2 Fréquence et évolution selon le district

Loi sur les étrangers : fréquence et évolution selon le district

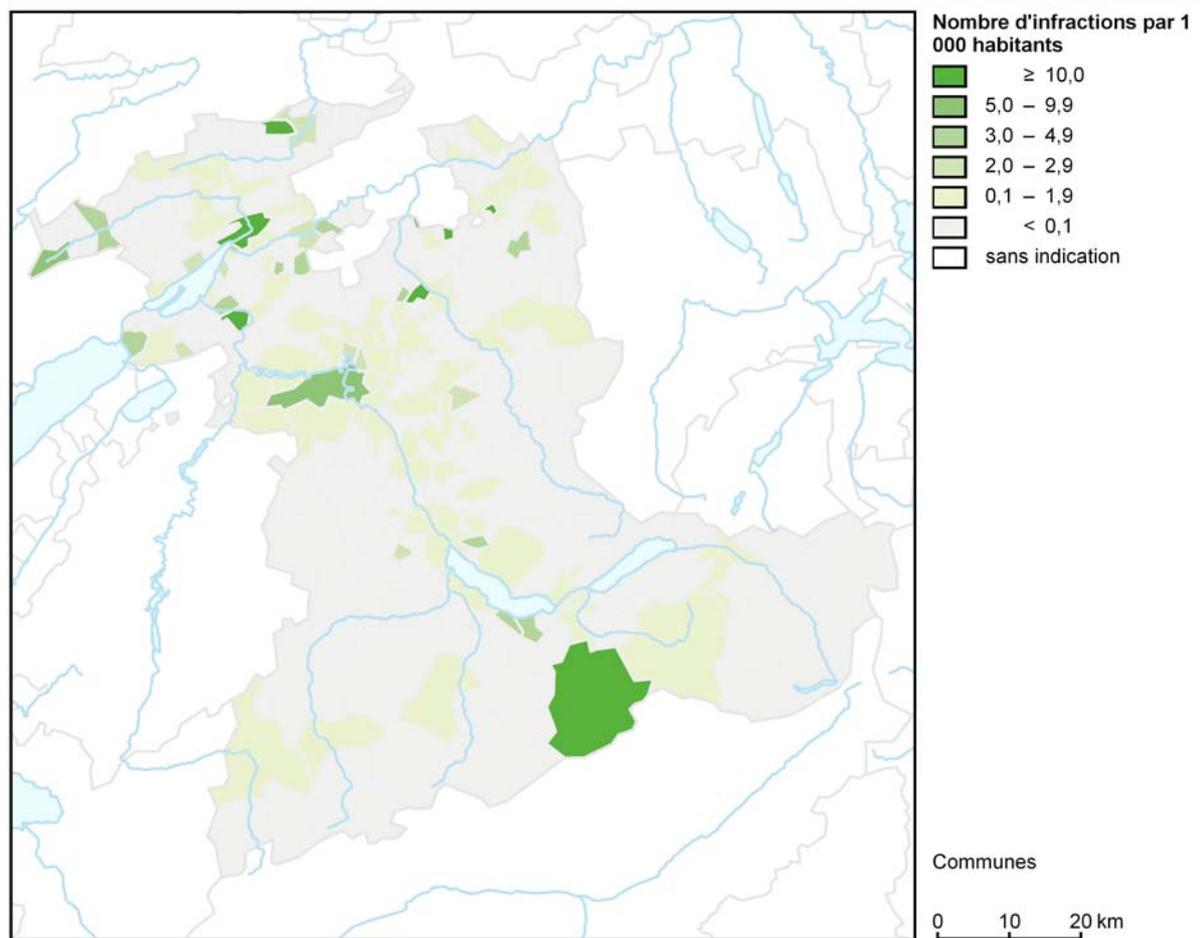
	2008			2009			Diffé- rence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Bern	570	238 069	2,4	751	239 382	3,1	31%
Biel	647	51 707	12,5	751	52 412	14,3	15%
Thun	67	92 363	0,7	113	93 248	1,2	67%
Burgdorf	58	45 783	1,3	72	46 127	1,6	23%
Aarberg	33	33 908	1,0	62	34 229	1,8	86%
Interlaken	78	38 156	2,0	49	38 386	1,3	-38%
Konolfingen	22	57 249	0,4	40	57 573	0,7	81%
Nidau	72	40 728	1,8	39	41 036	1,0	-46%
Aarwangen	40	41 526	1,0	38	41 839	0,9	-6%
Courtelary	22	22 262	1,0	33	22 339	1,5	49%
Büren	23	22 226	1,0	29	22 275	1,3	26%
Moutier	28	22 954	1,2	29	23 026	1,3	3%
Wangen	65	26 736	2,4	25	26 853	0,9	-62%
Fraubrunnen	16	38 895	0,4	24	39 569	0,6	47%
Seftigen	12	36 739	0,3	18	37 036	0,5	49%
Inconnu BE	78	153 681	s.i.	56	153 969	s.i.	0%

© 2010 OFS

Tableau 7: Loi sur les étrangers : fréquence et évolution selon le district

2.3.3.3 Fréquence et évolution selon la commune

Loi sur les étrangers (LEtr/LSEE) : fréquence selon la commune



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© OFS, Themakart - Neuchâtel 2010

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr/LSEE) : fréquence selon la commune

2.3.3.4 Fréquence et évolution selon la commune

Loi sur les étrangers : fréquence et évolution selon la commune

	2008			2009			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Bern	491	122 658	4,0	617	122 925	5,0	25%
Biel/Bienne	645	49 353	13,1	751	50 013	15,0	15%
Thun	46	41 642	1,1	71	42 129	1,7	53%
Köniz	29	37 448	0,8	53	37 974	1,4	80%
Steffisburg	7	15 380	0,5	15	15 379	1,0	114%
Burgdorf	35	15 049	2,3	26	15 238	1,7	-27%
Ostermundigen	15	14 866	1,0	17	15 031	1,1	12%
Langenthal	20	14 547	1,4	23	14 777	1,6	13%
Muri bei Bern	9	12 526	0,7	7	12 752	0,5	-24%
Spiez	3	12 417	0,2	10	12 453	0,8	232%
Lyss	25	11 240	2,2	16	11 423	1,4	-37%
Worb	4	11 295	0,4	13	11 359	1,1	223%
Münsingen	1	11 046	0,1	6	11 023	0,5	501%
Ittigen	6	10 688	0,6	25	10 737	2,3	315%
Zollikofen	10	9 682	1,0	22	9 780	2,2	118%
Münchenbuchsee	6	9 603	0,6	14	9 750	1,4	130%
Belp	3	9 682	0,3	5	9 645	0,5	67%
Wohlen bei Bern	3	8 992	0,3	4	8 986	0,4	33%
Langnau im Emmental	0	8 869	0,0	0	8 956	0,0	0%
Moutier	11	7 462	1,5	19	7 486	2,5	72%
Saanen	21	6 874	3,1	2	6 961	0,3	-91%
Nidau	50	6 652	7,5	21	6 739	3,1	-59%
Frutigen	0	6 699	0,0	1	6 682	0,1	s.i.
Herzogenbuchsee	13	6 514	2,0	5	6 525	0,8	-62%
Wahlern	3	6 227	0,5	0	6 217	0,0	-100%
Bolligen	0	6 117	0,0	3	6 077	0,5	s.i.
Heimberg	2	5 981	0,3	7	6 071	1,2	245%
Uetendorf	4	5 906	0,7	10	5 969	1,7	147%
Kirchberg (BE)	0	5 597	0,0	6	5 608	1,1	s.i.
Urtenen-Schönbühl	5	5 450	0,9	3	5 580	0,5	-41%
Unterseen	7	5 425	1,3	1	5 453	0,2	-86%
Interlaken	12	5 286	2,3	8	5 319	1,5	-34%
Sumiswald	0	5 076	0,0	2	5 084	0,4	s.i.
Saint-Imier	2	4 740	0,4	15	4 788	3,1	642%
Neuenegg	0	4 678	0,0	6	4 773	1,3	s.i.
Konolfingen	2	4 752	0,4	1	4 739	0,2	-50%
Huttwil	1	4 708	0,2	0	4 690	0,0	-100%
Vechigen	5	4 678	1,1	0	4 650	0,0	-100%
Jegenstorf	1	4 453	0,2	4	4 630	0,9	285%
Sigriswil	1	4 494	0,2	2	4 608	0,4	95%
Autres	333	418 230	s.i.	318	420 320	s.i.	0%

© 2010 OFS

Tableau 8: Loi sur les étrangers : fréquence et évolution selon la commune

2.4 Prévenus selon la loi

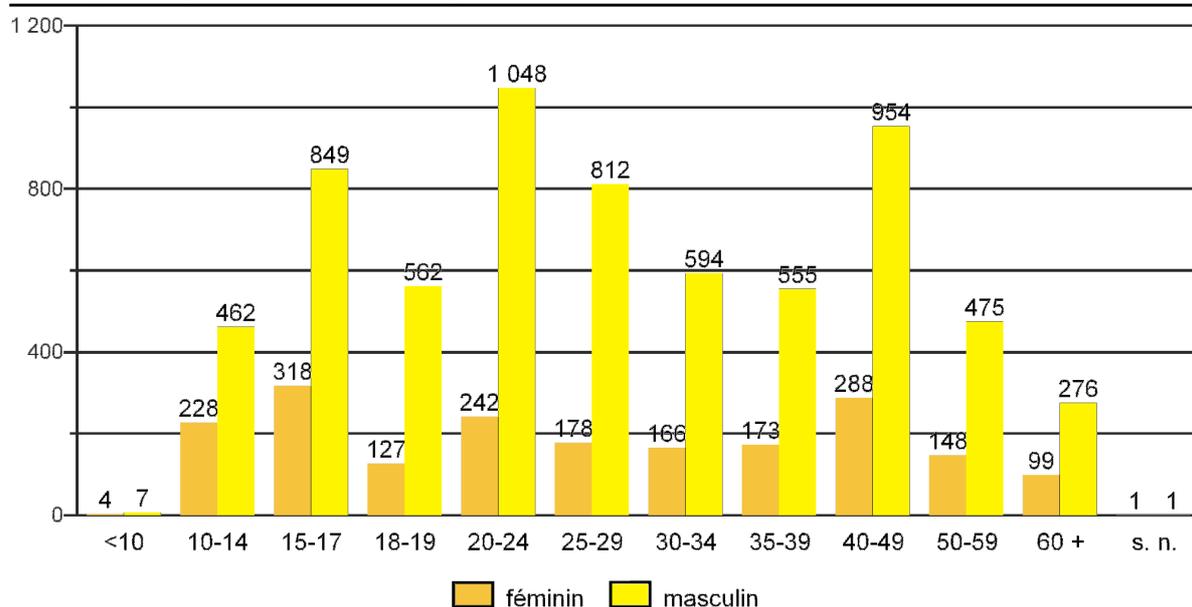
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux chiffres de la population reste garantie.

2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

Pour pouvoir effectivement comparer des différentes catégories d'âge, il faut référer les chiffres absolus des prévenus à la catégorie d'âge correspondante dans la population, car toutes les catégories d'âge ne sont pas représentées de la même manière dans la population suisse. Cela n'est pas possible pour la totalité des prévenus, puisque en dehors de ceux faisant partie de la population résidente, une part importante de personnes prévenues enregistrées n'appartient pas à la population résidente suisse permanente.

2.4.1.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données : 10.2.2010

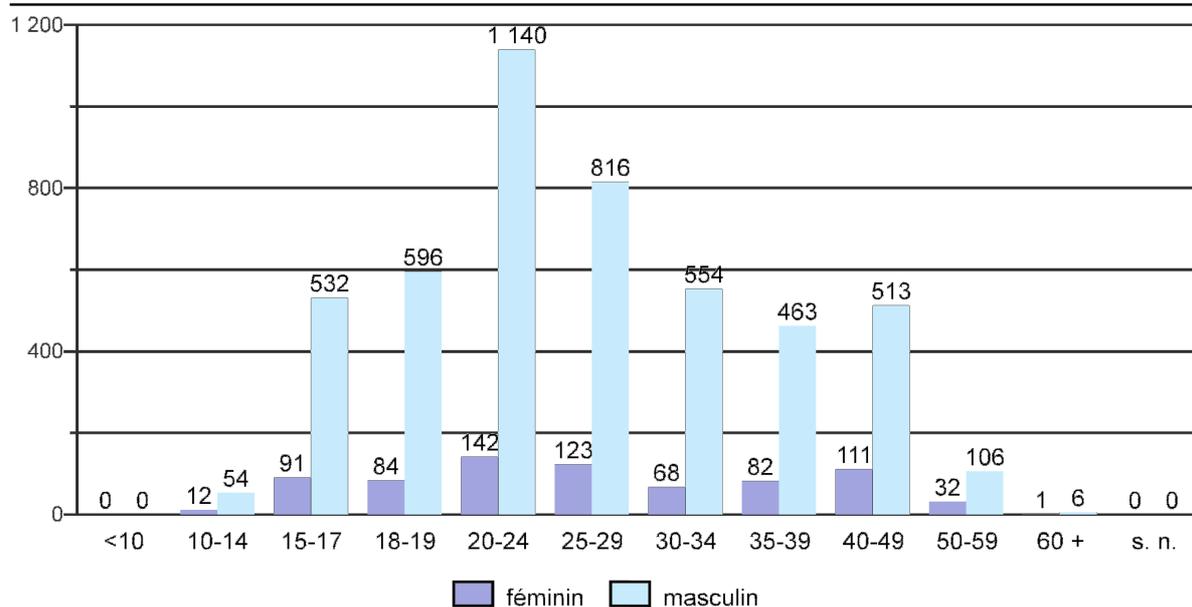
Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données : 10.2.2010

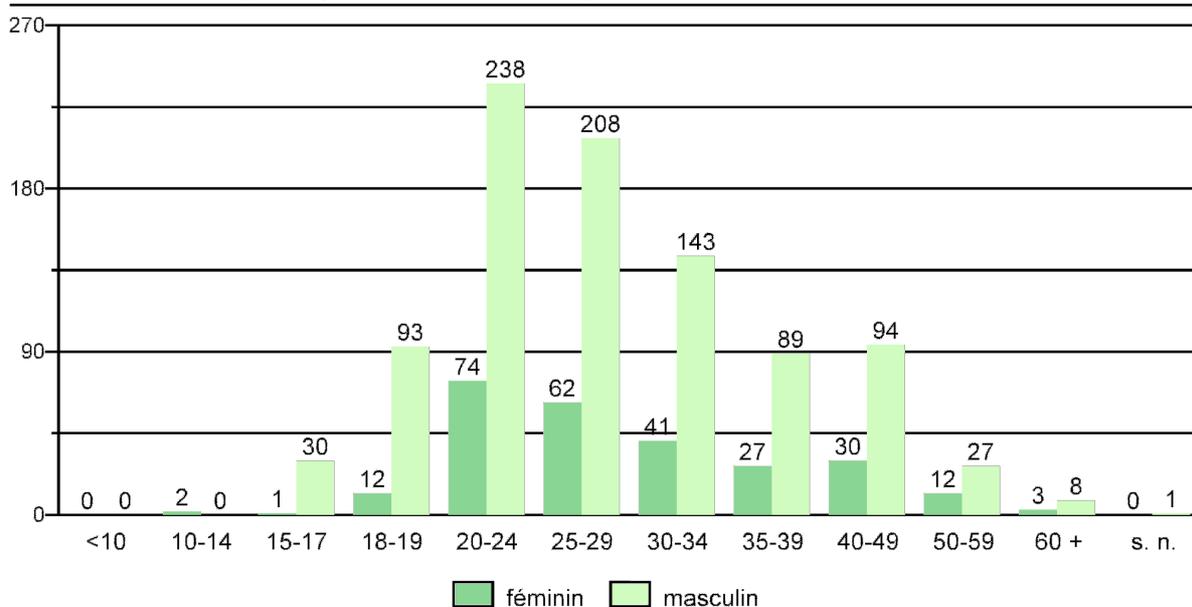
Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données : 10.2.2010

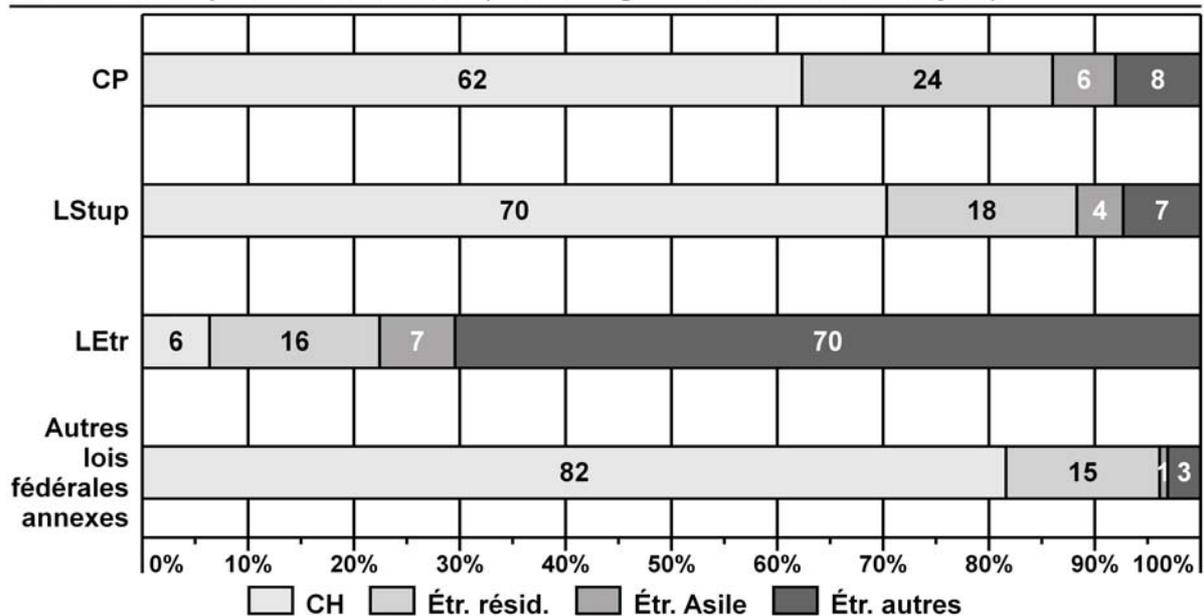
Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (CH / étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH / étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH / étrangers selon le statut de séjour)

Les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

Les catégories de statut de séjour des étrangers s'orientent, pour autant qu'il existe, sur le permis d'étranger valable au moment des faits. Une différenciation est faite entre :

- La population résidente permanente étrangère (permis B, C et Ci)
- Les requérants d'asile (permis F, N et S)
- Les autres prévenus étrangers qui séjournent temporairement en Suisse (y compris permis G et L). Les détenteurs d'un permis de courte durée L et d'une autorisation de séjour de plus d'une année appartiendraient également à la population résidente permanente. Comme il n'est pas possible de distinguer les détenteurs d'un tel permis en fonction de la durée, cette différenciation ne sera pas effectuée. Toutefois, cela n'a pas d'incidence puisque deux tiers des permis L présentent une autorisation de moins d'une année et que le tiers restant, au vu de la quantité, n'a aucun poids dans la statistique. Entrent également dans cette catégorie, les requérants d'asile avec décision de non entrée en matière ou requérants d'asile avec décision de renvoi entrée en force, dont le délai de renvoi est définitivement écoulé ainsi que les personnes dont le statut de séjour est inconnu.

Il existe des données sur le nombre et la structure des personnes présentes en Suisse (sexe, âge, nationalité) seulement pour la population résidente et, de manière limitée, pour le domaine de l'asile.

2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre de personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1 000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en partie très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. La population correspondante sera toutefois disponible seulement dans quelques mois. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications massives des chiffres.

2.4.3.1 Code pénal (CP)

Code pénal : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Suisse	5 341	5 341	0	0
Serbie/Monténégro/Kosovo	449	341	58	50
Italie	243	230	0	13
Allemagne	196	145	0	51
Turquie	172	157	10	5
Portugal	143	129	0	14
Macédoine	120	107	3	10
Sri Lanka	109	86	22	1
Géorgie	108	0	83	25
Algérie	106	26	26	54
France	78	35	0	43
Espagne	77	66	0	11
Nigéria	76	21	30	25
Roumanie	74	5	1	68
Irak; Iraq	57	31	18	8
Cameroun	53	34	8	11
Croatie	50	35	0	15
Tunisie	48	36	8	4
Bosnie et Herzégovine	47	38	8	1
Brésil	47	39	0	8
Russie	42	9	24	9
Angola	41	16	20	5
Maroc	41	33	0	8
Bulgarie	40	8	6	26
Iran	38	20	17	1
Pologne	33	9	0	24
Côte d'Ivoire	31	11	5	15
Somalie	31	5	26	0
République dominicaine	28	27	0	1
Gambie	26	6	9	11
Autriche	24	19	0	5
Pays-Bas	23	16	0	7
Erythrée	23	10	13	0
Guinée	22	6	10	6
Congo (Brazzaville)	22	13	5	4
Autres	508	260	96	152

© 2010 OFS

Tableau 9: Code pénal : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Suisse	3 887	3 887	0	0
Italie	189	181	0	8
Serbie/Monténégro/Kosovo	122	101	13	8
Allemagne	117	83	0	34
Nigéria	113	20	41	52
Portugal	100	78	0	22
France	89	43	0	46
Algérie	70	15	14	41
Turquie	65	63	2	0
Gambie	65	17	25	23
Espagne	50	47	0	3
Macédoine	47	46	0	1
Côte d'Ivoire	36	2	12	22
Guinée	29	7	14	8
Géorgie	27	0	21	6
Irak; Iraq	24	5	15	4
Albanie	23	3	0	20
Croatie	22	20	0	2
Maroc	21	17	0	4
Autres	430	244	86	100

© 2010 OFS

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Nigéria	122	3	16	103
Algérie	117	3	7	107
Serbie/Monténégro/Kosovo	80	20	6	54
Suisse	76	76	0	0
Allemagne	55	29	0	26
Côte d'Ivoire	53	2	2	49
Cameroun	40	6	2	32
Brésil	37	11	0	26
Gambie	29	2	6	21
Turquie	28	15	3	10
Guinée	27	0	4	23
Hongrie	25	3	1	21
Géorgie	23	1	4	18
Irak; Iraq	22	3	5	14
Albanie	21	0	0	21
Roumanie	20	0	0	20
Autres	420	94	29	297

© 2010 OFS

Tableau 11: Loi sur les étrangers : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent non seulement se dérouler dans un seul évènement (au même moment, au même endroit) mais aussi être réparties dans plusieurs évènements sur une année.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	1 081	328	175	88	147	49	1 868
Suisses	786	236	132	59	109	36	1 358
Étrangers	295	92	43	29	38	13	510
résidents	222	72	24	21	26	8	373
asile	44	14	5	6	4	1	74
autres	29	6	14	2	8	4	63
Total adultes	3 706	1 443	602	288	455	205	6 699
Suisses	2 188	880	330	173	292	120	3 983
Étrangers	1 518	563	272	115	163	85	2 716
résidents	893	369	163	82	96	53	1 656
asile	242	77	51	16	33	13	432
autres	383	117	58	17	34	19	628

© 2010 OFS

Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons de 2 ou 3 infractions les plus fréquentes dans le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	311	275	46	28	26	3	689
Suisses	253	235	33	25	16	0	562
Étrangers	58	40	13	3	10	3	127
résidents	45	23	7	1	0	0	76
asile	9	12	6	2	4	1	34
autres	4	5	0	0	6	2	17
Total adultes	1 783	1 779	561	262	354	98	4 837
Suisses	1 190	1 257	393	185	229	71	3 325
Étrangers	593	522	168	77	125	27	1 512
résidents	360	314	93	49	79	21	916
asile	72	75	32	8	20	2	209
autres	161	133	43	20	26	4	387

© 2010 OFS

Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons de 2 infractions les plus fréquentes dans le domaine de la loi sur les stupéfiants sont ou la possession, respectivement la saisie en rapport avec d'autres infractions contre la loi sur les stupéfiants, ou la consommation et le trafic de substances illégales. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	16	6	3	2	5	1	33
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	16	6	3	2	5	1	33
résidents	1	0	1	0	0	0	2
asile	7	1	0	0	0	0	8
autres	8	5	2	2	5	1	23
Total adultes	652	317	82	47	57	7	1 162
Suisses	54	14	5	3	0	0	76
Étrangers	598	303	77	44	57	7	1 086
résidents	135	35	8	6	6	0	190
asile	58	10	4	4	1	0	77
autres	405	258	65	34	50	7	819

© 2010 OFS

Tableau 14: Loi sur les étrangers : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, la multiplicité des infractions commises par une personne est relativement fréquente. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	13 477	1 594	633	275	275	221

© 2010 OFS

Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. On a dès lors renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

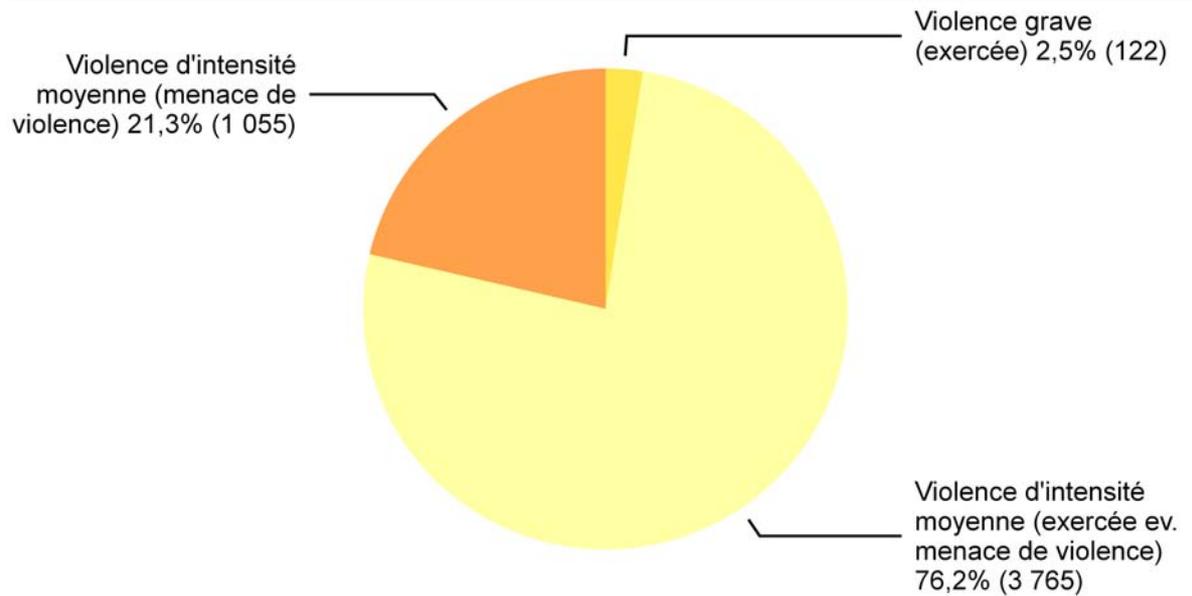
3 Partie détaillée

3.1 Infractions violentes

Par infraction violente, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voire dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions violentes : répartition selon le type de violence

Infractions violentes: répartition selon le type de violence



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 14: Infractions violentes: répartition selon le type de violence

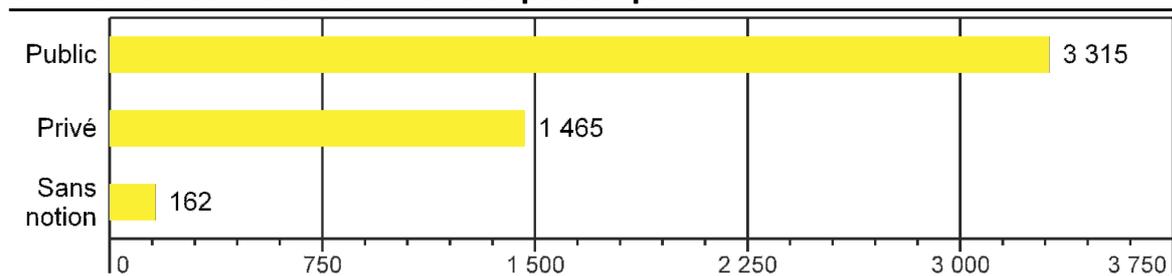
3.1.2 Infractions violentes : élucidations et évolution des infractions

Infractions violentes : élucidations et évolution des infractions

	2008		2009		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Violence grave (réalisée)	104	83%	122	71%	17%
Homicides (Art. 111 - 116)	12	100%	15	100%	25%
Homicides avec arme à feu	1	100%	4	100%	300%
Homicides avec arme coupante / tran-chante	7	100%	9	100%	29%
Homicides avec arme contondante / d'es-toc	1	100%	0	s.i.	-100%
Homicides avec violence physique	2	100%	1	100%	-50%
Homicides avec autre instrument	1	100%	0	s.i.	-100%
Homicides sans notion/inconnu	0	s.i.	1	100%	s.i.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	86%	39	67%	34%
Lés. corp. graves avec arme à feu	6	100%	0	s.i.	-100%
Lés. corp. graves avec arme coupante / tranchante	6	83%	9	78%	50%
Lés. corp. graves avec arme contondante / d'estoc	1	0%	8	88%	700%
Lés. corp. graves avec violence physique	14	93%	17	71%	21%
Lés. corp. graves avec autre instrument	2	50%	2	0%	0%
Lés. corp. grav. sans notion/inconnu	0	s.i.	3	0%	s.i.
Prise d'otage (Art. 185)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Viol (Art. 190)	61	80%	55	84%	-10%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	2	0%	13	0%	550%
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	3 325	79%	3 765	78%	13%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	666	74%	702	78%	5%
Voies de fait (Art. 126)	1 316	91%	1 328	89%	1%
Participation à rixe (Art. 133)	86	100%	163	99%	90%
Participation à agression (Art. 134)	173	56%	161	70%	-7%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	472	39%	662	35%	40%
Contrainte (Art. 181)	135	92%	215	90%	59%
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	44	89%	37	81%	-16%
Séq. / enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	s.i.	1	100%	s.i.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	47	74%	38	87%	-19%
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	386	97%	458	97%	19%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 027	93%	1 055	91%	3%
Menaces (Art. 180)	996	93%	1 033	91%	4%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1, 2 et 4)	31	87%	22	86%	-29%
Total infractions de violence	4 456	83%	4 942	81%	11%

3.1.3 Infractions violentes selon l'endroit

Infractions violentes selon l'endroit : public - privé



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

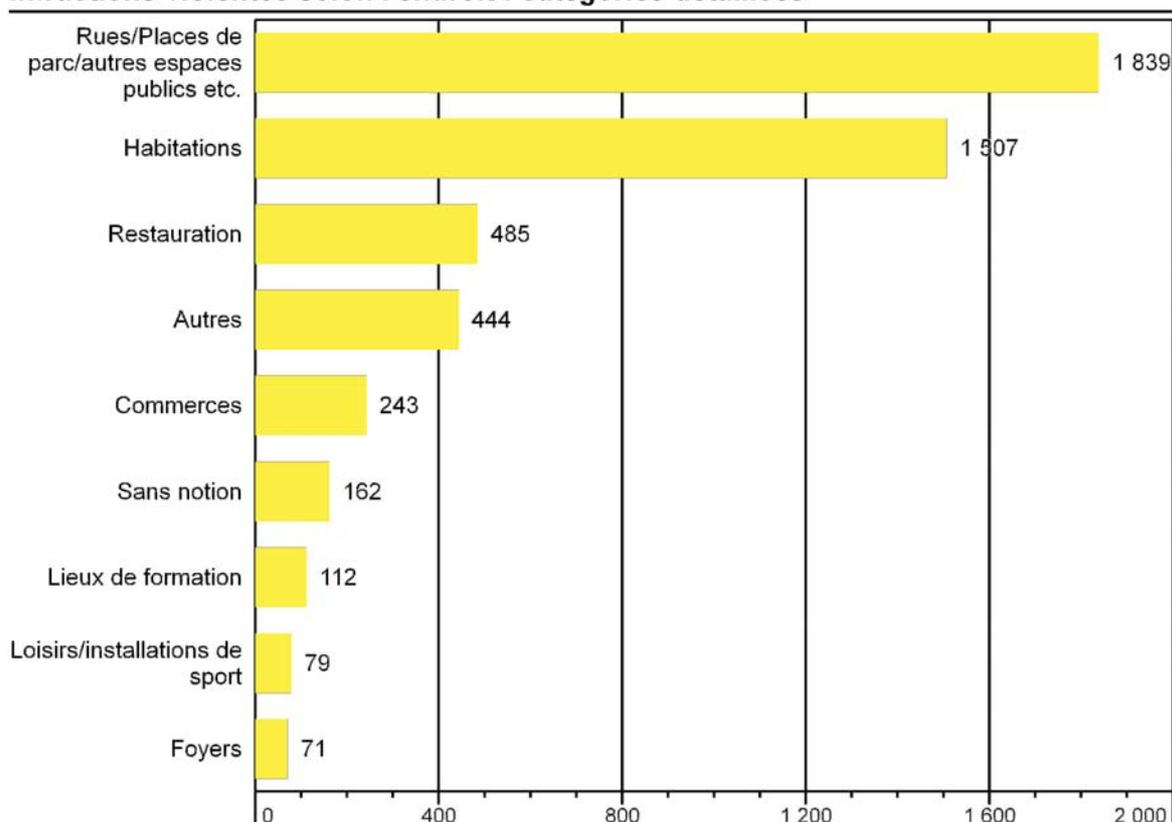
© 2010 OFS

Figure 15: Infractions violentes selon l'endroit : public - privé

L'espace privé est défini par les "quatre murs", c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

Infractions violentes selon l'endroit : catégories détaillées



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

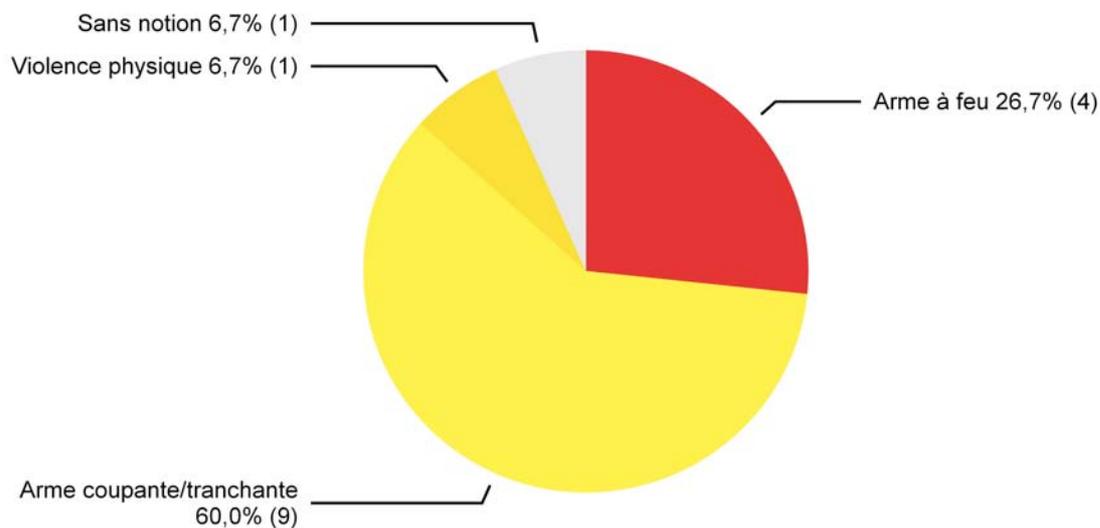
© 2010 OFS

Figure 16: Infractions violentes selon l'endroit : catégories détaillées

3.1.4 Infractions violentes selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides

Homicides (art. 111-113 ; 116) selon l'instrument



État de la base de données : 10.2.2010

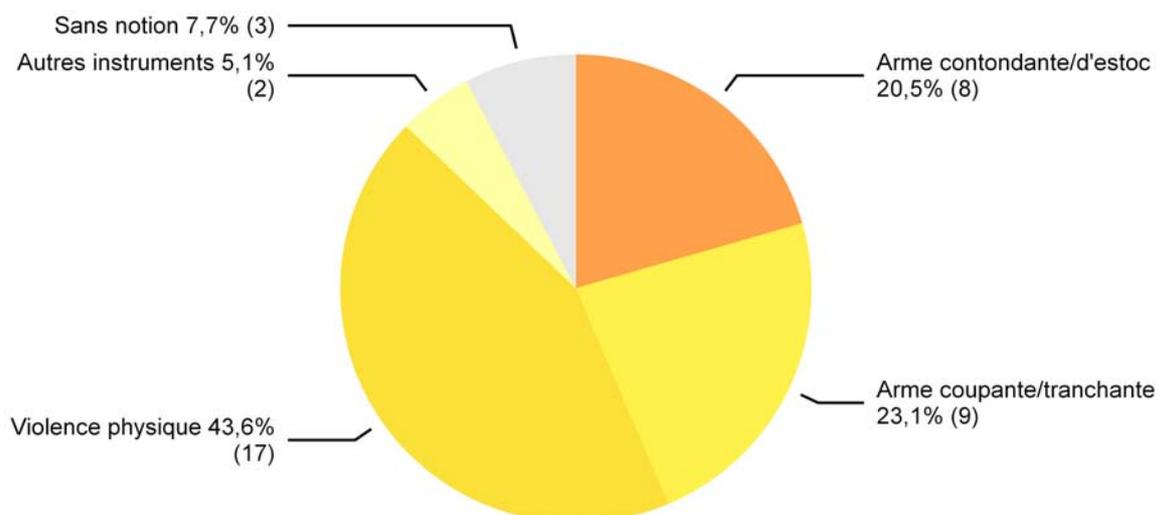
Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 17: Homicides (art. 111-113 ; 116) selon l'instrument

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Etr./Statut		
		<18	18-24	>24	M	Total	Résid.
Violence grave (réalisée)	92	11	32	49	91	50	37
Homicides (Art. 111 - 116)	17	2	6	9	16	9	7
Homicides avec arme à feu	3	0	0	3	3	1	1
Homicides avec arme coupante/tranchante	12	2	6	4	12	7	5
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	1	0	0	1	1	0	0
Homicides avec autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	1	0	0	1	0	1	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	30	8	11	11	30	14	7
Lés. corp. grav. avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. avec arme coupante/tranchante	11	3	5	3	11	7	4
Lés. corp. grav. avec arme contondante/d'estoc	7	1	3	3	7	5	1
Lés. corp. grav. avec violence physique	12	4	3	5	12	2	2
Lés. corp. grav. avec autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	50	2	18	30	50	31	26
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	2 346	360	629	1 356	2 011	907	742
Lésions corporelles simples (Art. 123)	603	109	182	311	546	265	221
Voies de fait (Art. 126)	1 177	145	216	816	954	470	413
Participation à rixe (Art. 133)	161	47	95	19	151	68	59
Participation à agression (Art. 134)	103	37	40	26	98	45	38
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	143	61	56	26	133	62	41
Contrainte (Art. 181)	210	42	24	144	187	62	50
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	41	1	12	28	38	22	13
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	5	1	4	0	5	4	4
Contrainte sexuelle (Art. 189)	33	7	7	19	33	17	15
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	337	27	127	183	301	100	68
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	883	76	146	661	771	363	312
Menaces (Art. 180)	869	72	145	652	761	357	306
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	17	4	1	12	12	7	7
Total infractions de violence	2 791	402	696	1 692	2 399	1 080	885

3.1.6 Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

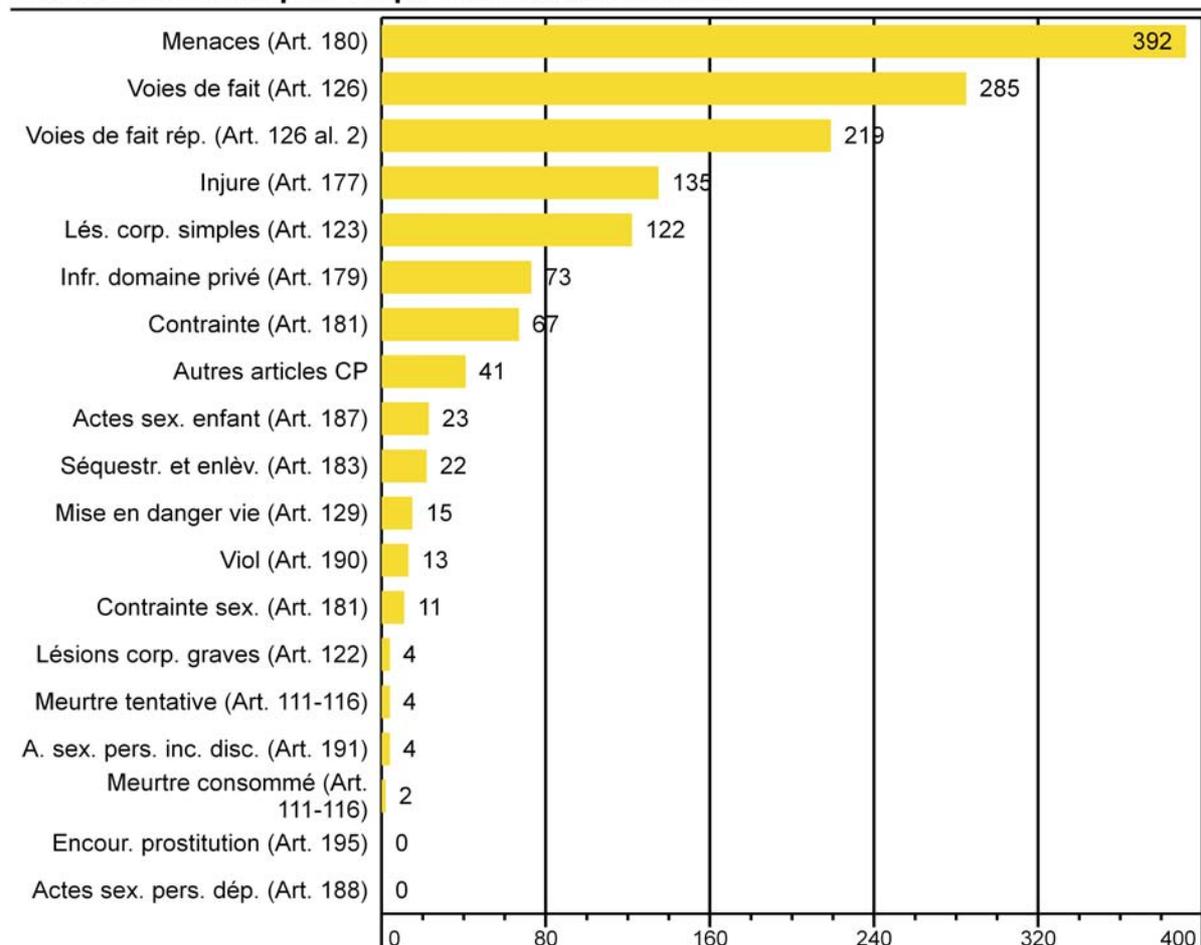
	Total	Âge			Sexe		
		<18	18-24	>24	M	F	P.mor.
Violence grave (réalisée)	119	14	33	71	53	65	1
Homicides (Art. 111 - 116)	15	2	2	11	10	5	0
Homicides avec arme à feu	4	0	1	3	1	3	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	9	2	1	6	9	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	1	0	0	1	0	1	0
Homicides avec autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	1	0	0	1	0	1	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	40	4	10	26	33	7	0
Lés. corp. grav. avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. avec arme coupante/tranchante	13	0	4	9	12	1	0
Lés. corp. grav. avec arme contondante/d'estoc	5	0	1	4	3	2	0
Lés. corp. grav. avec violence physique	17	3	3	11	15	2	0
Lés. corp. grav. avec autre instrument	2	1	1	0	1	1	0
Lés. corp. grav. sans notion/inconnu	3	0	1	2	2	1	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	53	8	18	27	0	53	0
Brigandage (Art, 140 al. 4)	13	0	3	9	12	0	1
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	2 859	376	615	1 829	1 785	1 035	39
Lésions corporelles simples (Art. 123)	704	81	228	395	511	193	0
Voies de fait (Art. 126)	1 305	181	272	852	692	613	0
Participation à rixe (Art. 133)	33	15	13	5	33	0	0
Participation à agression (Art. 134)	109	10	49	50	98	11	0
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	407	74	99	204	275	102	30
Contrainte (Art. 181)	222	38	33	143	98	116	8
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	40	8	17	15	11	29	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	1	0	0	1	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	38	18	2	18	2	36	0
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	363	0	26	334	293	67	3
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 069	89	160	805	495	559	15
Menaces (Art. 180)	1 049	82	158	795	479	556	14
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	24	8	2	13	19	4	1
Total infractions de violence	3 489	430	692	2 316	2 106	1 332	51

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence entre un couple ayant une relation actuelle ou passée qu'ils soient mariés ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques : répartition selon l'infraction



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 19: Violences domestiques : répartition selon l'infraction

Une infraction également rencontrée souvent dans le domaine des violences domestiques est la violation de domicile. En raison de la très grande quantité de violations de domicile (notamment en relation avec le vol), nous renonçons, pour des raisons de dépense de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé. Par conséquent, l'exhaustivité des données ne peut pas être garantie, c'est pourquoi cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation.

3.2.2 Violences domestiques : évolution des infractions

Violences domestiques : évolution des infractions

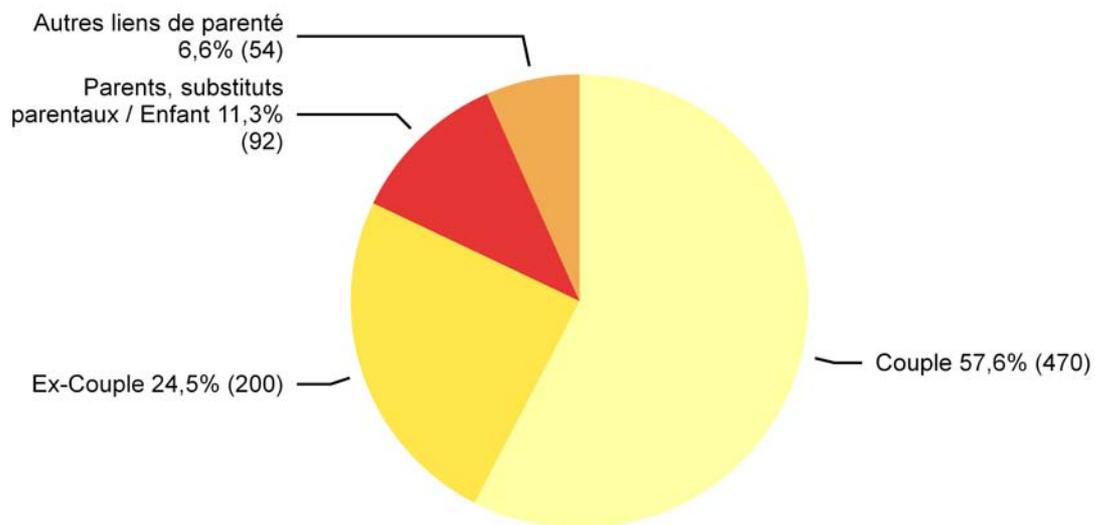
	2008	2009	
	Straf- taten	Infrac- tions	Différence
Homicides consommé (Art. 111-116)	3	2	-33%
Homicides tentatives (Art. 111-116)	1	4	300%
Lésions corp. graves (Art. 122)	5	4	-20%
Lés. corp. simples (Art. 123)	118	122	3%
Voies de fait (Art. 126)	317	285	-10%
Voies de fait répétées (Art. 126 al. 2)	247	219	-11%
Mise en danger vie (Art. 129)	12	15	25%
Injure (Art. 177)	165	135	-18%
Infractions domaine privé (Art. 179)	100	73	-27%
Menaces (Art. 180)	412	392	-5%
Contrainte (Art. 181)	58	67	16%
Séquestr. et enlèv. (Art. 183)	21	22	5%
Actes sexuels enfant (Art. 187)	32	23	-28%
Actes sex.pers.dép. (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	11	-8%
Viol (Art. 190)	24	13	-46%
A.sex.pers.inc.disc. (Art. 191)	0	4	s.i.
Encour. prostitution (Art. 195)	1	0	-100%
Autres articles du CP	50	41	-18%
Total sélection d'infractions de violences domestiques	1 578	1 432	-9%

© 2010 OFS

Tableau 19: Violences domestiques : évolution des infractions

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques : type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© 2010 OFS

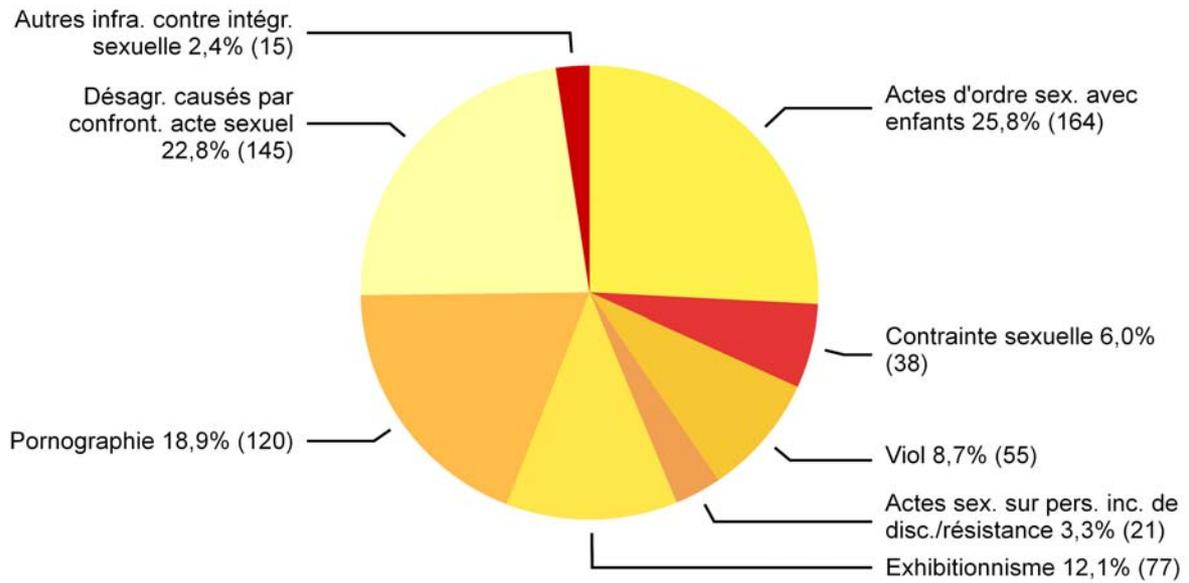
Figure 20: Violences domestiques : type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombera dans le domaine des violences domestiques en raison de la relation entre le prévenu et le lésé. Pour pouvoir illustrer toutes les formes de relations, une personne peut être indiquée dans plusieurs formes de relation et peut ainsi apparaître plusieurs fois.

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon le type d'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle : répartition selon l'infraction



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle : répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle : élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle : élucidations et évolution des infractions

	2008		2009		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
AOS avec enfants (Art. 187)	216	73%	164	82%	-24%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	47	74%	38	87%	-19%
Viol (Art. 190)	61	80%	55	84%	-10%
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	17	94%	21	90%	24%
Exhibitionnisme (Art. 194)	43	49%	77	52%	79%
Pornographie (Art. 197)	140	94%	120	93%	-14%
Désagrément par confrontation à AOS (Art. 198)	107	61%	145	75%	36%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	49	100%	15	100%	-69%
Total infractions contre l'intégrité sexuelle	680	77%	635	80%	-7%

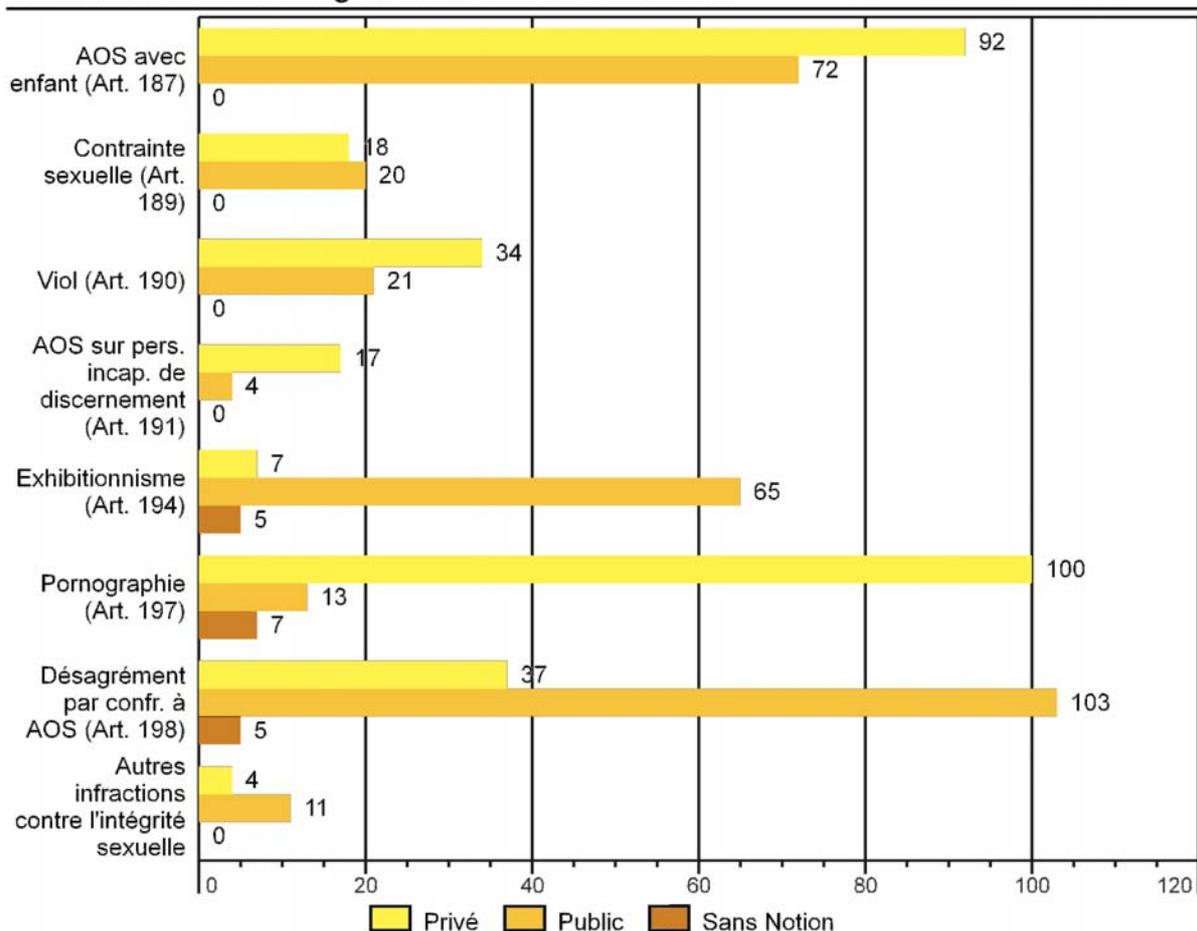
© 2010 OFS

Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle : élucidations et évolution des infractions

AOS = Actes d'ordre sexuels

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

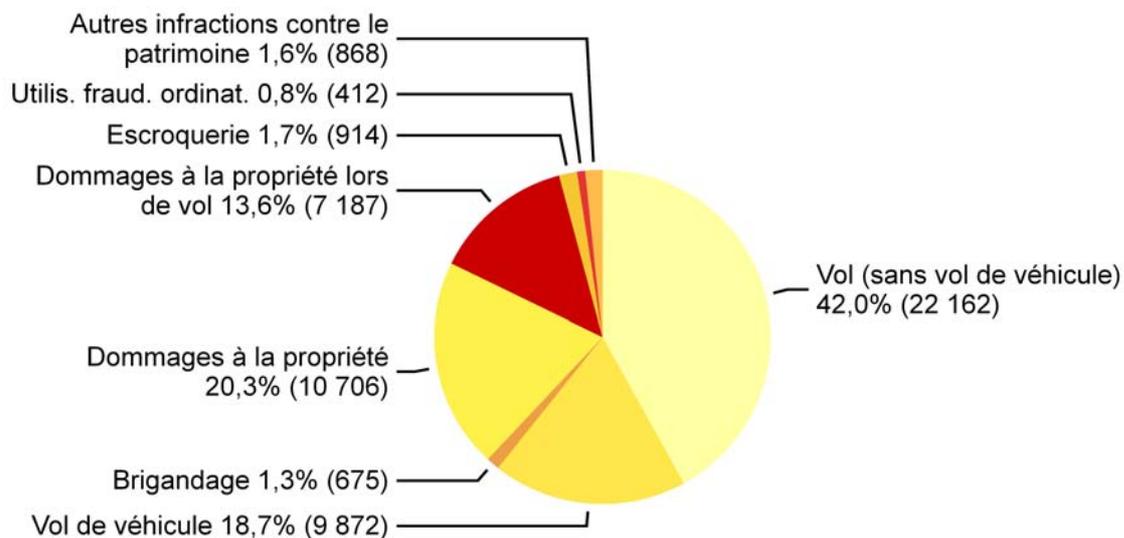
L'espace privé est défini par les "quatre murs", c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine : répartition selon l'infraction



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 23: Infractions contre le patrimoine : répartition selon l'infraction

Une part substantielle des dommages à la propriété est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.). C'est pourquoi, pour les dommages à la propriété, le contexte du vol est séparément spécifié.

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

	2008		2009		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Appropri. illégitime (Art. 137)	26	31%	13	38%	-50%
Abus de confiance (Art. 138)	198	68%	158	66%	-20%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	20 304	21%	22 162	20%	9%
Vol de véhicule (CP Art. 139 / LCR Art. 94)	10 469	3%	9 872	3%	-6%
Brigandage (Art. 140)	474	39%	675	34%	42%
Soustraction chose (Art. 141)	51	73%	81	78%	59%
Soustraction données (Art. 143)	47	11%	29	17%	-38%
Accès indu sys. info (Art. 143bis)	47	13%	22	27%	-53%
Dom. à la propriété (Art. 144)	7 755	12%	10 706	10%	38%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	6 794	13%	7 187	10%	6%
Escroquerie (Art. 146)	620	52%	914	41%	47%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	385	17%	412	15%	7%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	30	67%	36	39%	20%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	13	38%	22	50%	69%
Extorsion - chantage (Art. 156)	31	87%	22	86%	-29%
Gestion déloyale (Art. 158)	21	57%	21	48%	0%
Détournement salaire (Art. 159)	32	69%	50	66%	56%
Recel (Art. 160)	172	87%	215	93%	25%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	24	50%	23	61%	-4%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	48	73%	97	75%	102%
Autres infractions contre le patrimoine	66	42%	79	43%	20%
Total infractions contre le patrimoine (incl. LCR Art. 94)	47 607	16%	52 796	15%	11%

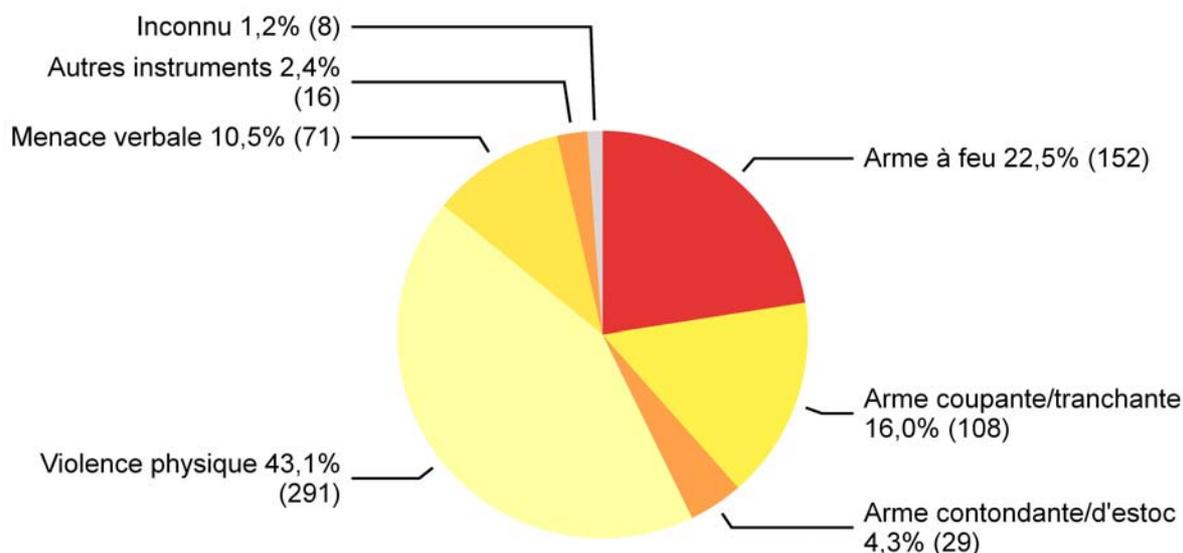
© 2010 OFS

Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage (Art. 140) selon l'instrument



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 24: Brigandage (Art. 140) selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

	2008		2009		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Arme à feu	61	49%	152	24%	149%
Arme coupante/tranchante	94	59%	108	34%	15%
Arme contondante/d'estoc	14	7%	29	34%	107%
Violence physique	255	29%	291	33%	14%
Menaces verbales	28	61%	71	65%	154%
Autres instruments	19	47%	16	44%	-16%
Instrument inconnu	3	0%	8	0%	167%
Total brigandage (Art. 140)	474	39%	675	34%	42%

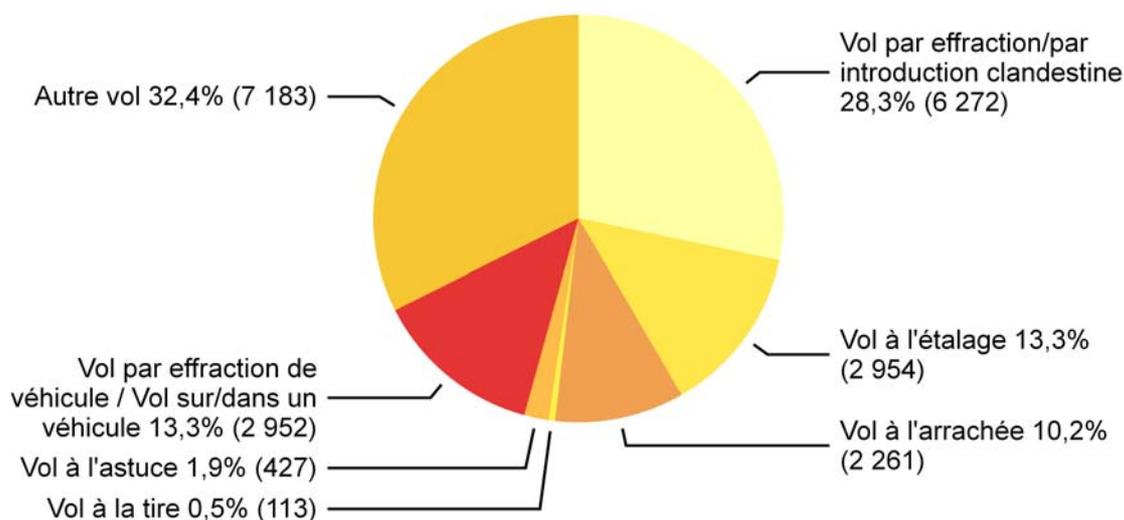
© 2010 OFS

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules) : répartition selon le type de vol



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules) : répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que l'art. 139, vol. Cependant les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage enregistrés sera par conséquent plus élevé que celui qui peut être montré par la police.

3.6.2 Type de vol : élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidations et évolution des infractions

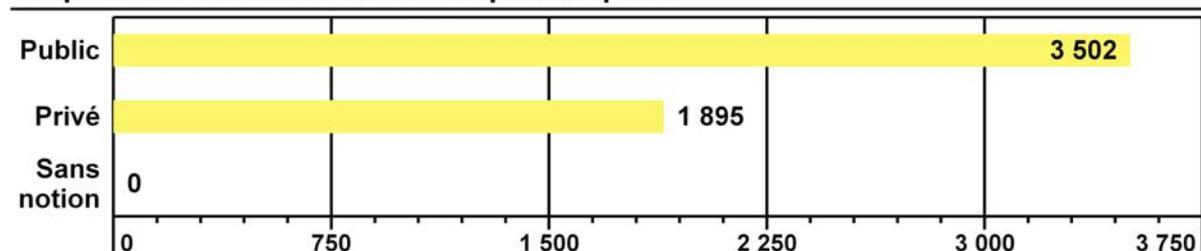
	2008		2009		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Vol sans spécification	6 587	11%	7 183	11%	9%
Vol par effraction	5 312	15%	5 397	12%	2%
Vol par introduction clandestine	940	21%	875	16%	-7%
Vol à l'étalage	2 642	87%	2 954	87%	12%
Vol à l'arraché	127	17%	113	26%	-11%
Vol à la tire	1 705	2%	2 261	2%	33%
Vol à l'astuce	218	36%	427	20%	96%
Vol par effraction de véhicule	1 621	6%	1 605	4%	-1%
Vol sur/dans un véhicule	1 152	8%	1 347	5%	17%
Vol au préjudice d'un colocataire	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total vols (sans vol de véhicule)	20 304	21%	22 162	20%	9%

© 2010 OFS

Tableau 23: Type de vol: élucidations et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

Vol par effraction selon l'endroit : public - privé



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

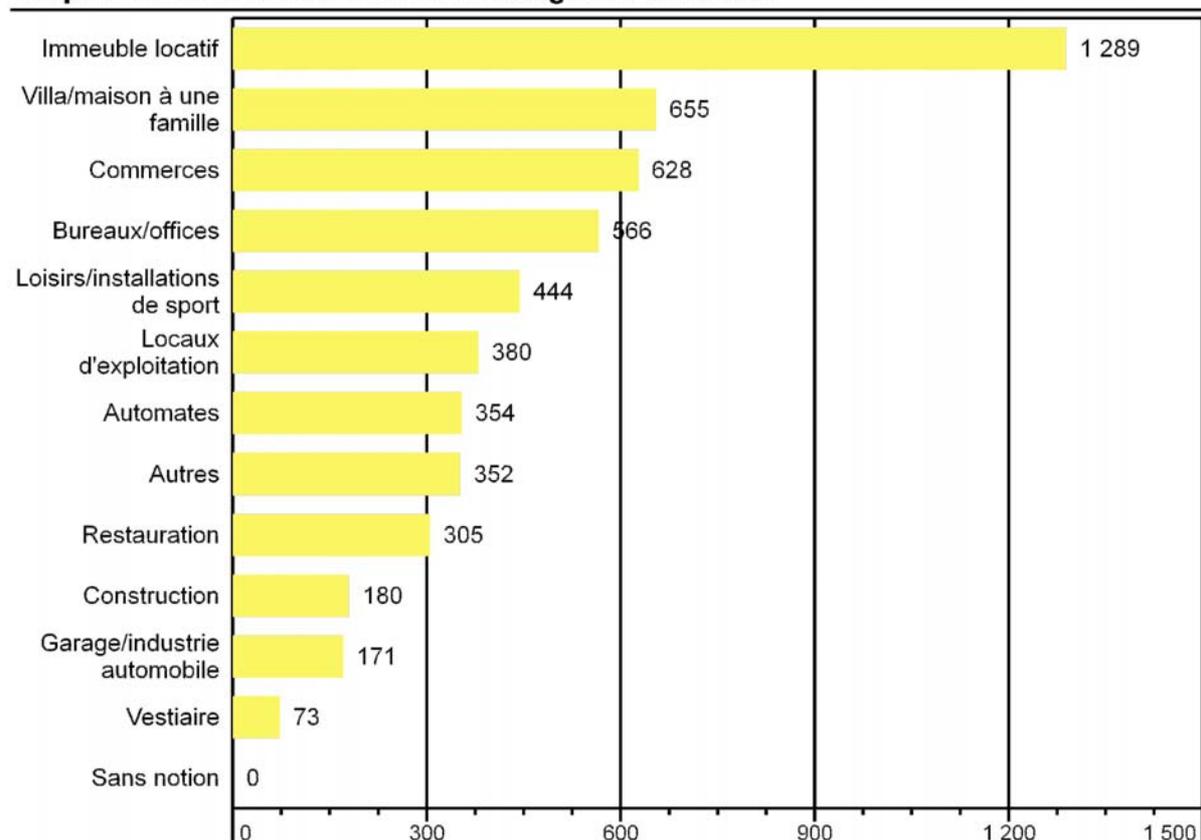
© 2010 OFS

Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit : public - privé

L'espace privé est défini par les "quatre murs", c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

Vol par effraction selon l'endroit : catégories détaillées



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

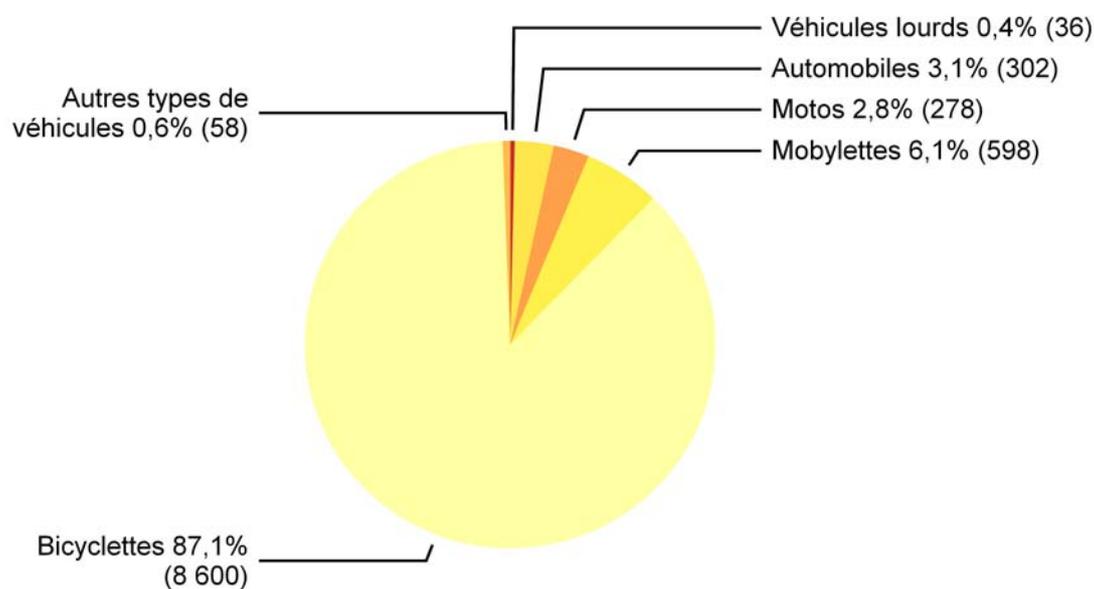
© 2010 OFS

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit : catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule : répartition selon le type de véhicule



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 28: Vol de véhicule : répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

	2008		2009		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Véhicules lourds	37	24%	36	17%	-3%
Automobiles	289	38%	302	34%	4%
Motos	213	10%	278	7%	31%
Mobylettes	824	10%	598	8%	-27%
Bicyclettes	9 066	1%	8 600	1%	-5%
Autres véhicules	40	5%	58	9%	45%
Total vols de véhicules	10 469	3%	9 872	3%	-6%

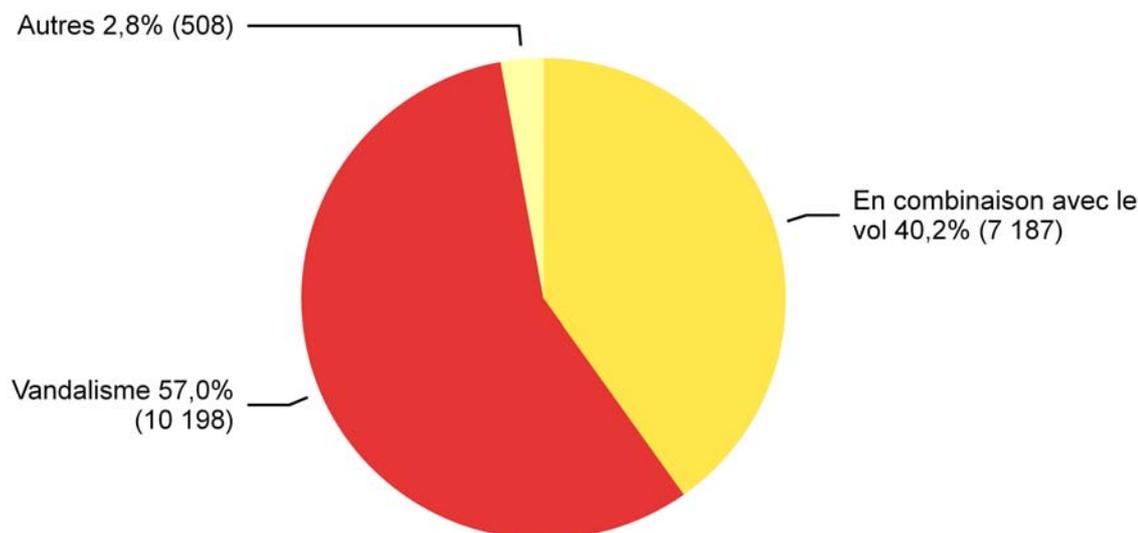
© 2010 OFS

Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété : répartition selon le contexte



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

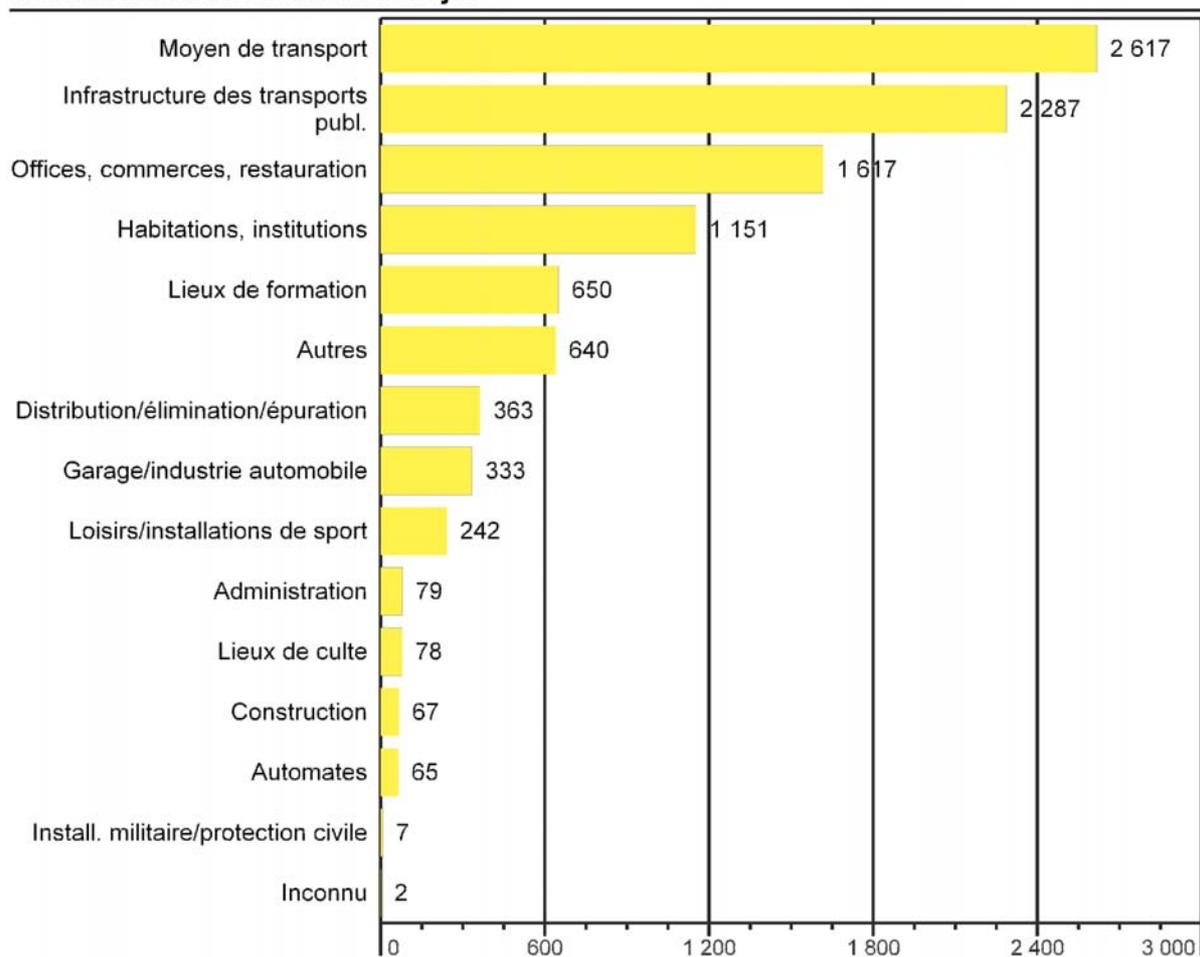
	2008		2009		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
En combinaison avec vol	6 794	13%	7 187	10%	6%
Vandalisme	6 813	11%	10 198	8%	50%
Autre	942	19%	508	40%	-46%
Total dommages à la propriété	14 549	13%	17 893	10%	23%

© 2010 OFS

Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

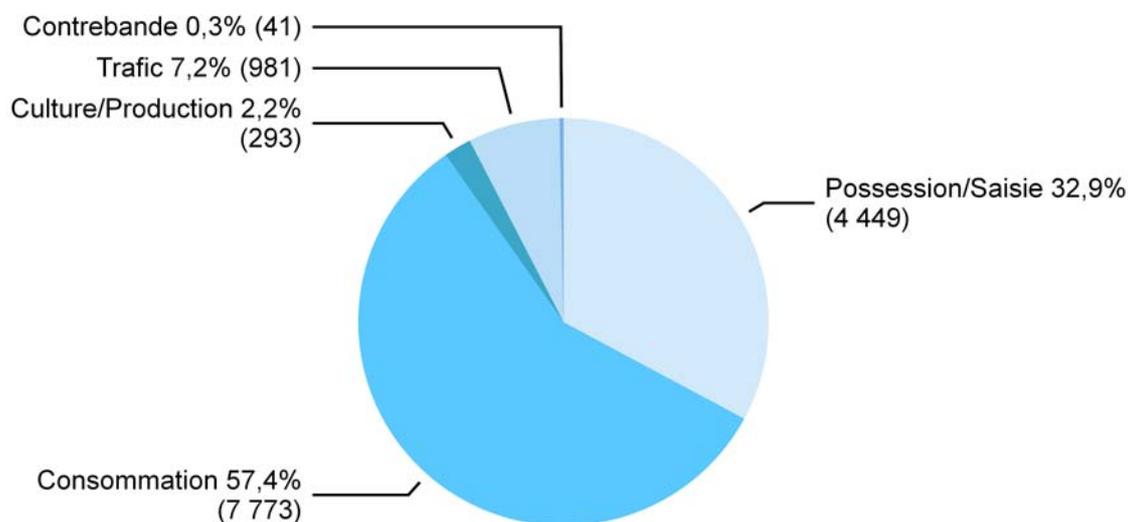
© 2010 OFS

Figure 30: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 31: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme une contravention lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que les formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions tombent sous les délits ou les crimes, en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Ces derniers sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

	2008		2009		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total possession / saisie	3 855	100%	4 449	96%	15%
Possession / saisie contravention	3 478	100%	3 886	96%	12%
Possession / saisie délit	341	100%	507	98%	49%
Possession / saisie crime	36	100%	56	98%	56%
Total consommation	6 918	100%	7 773	100%	12%
Total culture / production	277	100%	293	99%	6%
Culture / possession contravention	119	99%	155	99%	30%
Culture / possession délit	117	100%	94	99%	-20%
Culture / possession crime	41	100%	44	100%	7%
Total trafic	733	100%	981	100%	34%
Trafic délit	520	100%	761	100%	46%
Trafic crime	213	99%	220	100%	3%
Total contrebande	41	100%	41	100%	0%
Importation, exportation, transit délit	26	100%	27	100%	4%
Importation, exportation, transit crime	15	100%	14	100%	-7%
Total infractions à la LStup	11 824	100%	13 537	99%	14%

© 2010 OFS

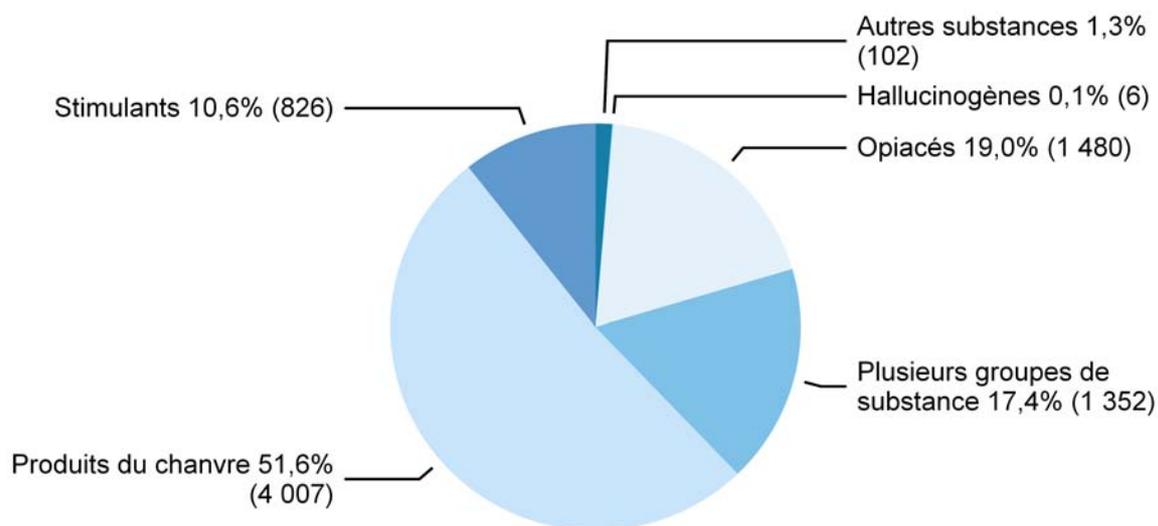
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donnée de manière fiable que pour la saisie de substances. Pour la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants : consommation par substances



État de la base de données : 10.2.2010

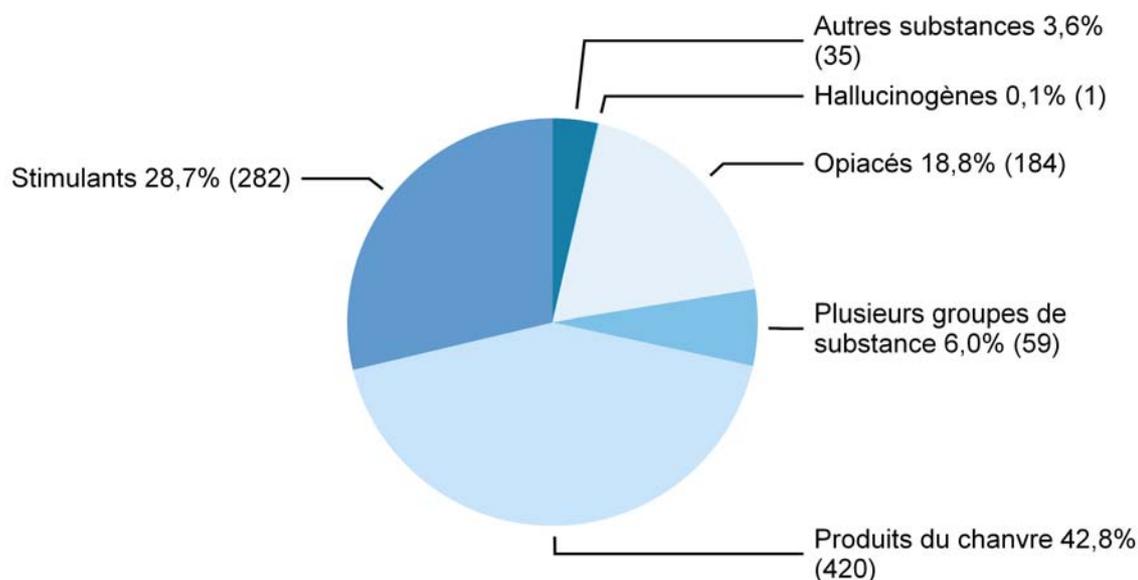
Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 32: Loi sur les stupéfiants : consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants : trafic par substances



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 33: Loi sur les stupéfiants : trafic par substances

3.9.4 Prévenus

3.9.4.1 Consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50+
Suisses	3 128	41	413	422	752	477	605	347	71
Étrangers	1 319	11	94	144	312	282	340	123	13
résidents	824	10	55	71	163	179	240	94	12
asile	189	1	26	35	53	29	32	13	0
autres	306	0	13	38	96	74	68	16	1
Suissesses	582	11	80	73	113	83	115	82	25
Étrangères	118	1	9	10	20	30	24	21	3
résidentes	96	1	9	10	11	21	23	18	3
asile	5	0	0	0	4	0	0	1	0
autres	17	0	0	0	5	9	1	2	0

© 2010 OFS

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants : trafic selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50+
Suisses	351	2	25	23	57	59	88	69	28
Étrangers	353	2	28	61	81	70	79	28	4
résidents	120	0	2	9	18	27	42	19	3
asile	98	2	15	29	19	18	10	5	0
autres	135	0	11	23	44	25	27	4	1
Suissesses	73	1	3	4	12	9	16	18	9
Étrangères	21	0	0	2	0	8	6	4	1
résidentes	17	0	0	1	0	6	5	4	1
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	4	0	0	1	0	2	1	0	0

© 2010 OFS

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants : trafic selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants : fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants : fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Dénoncations (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	562	90	19	10	7	1	689
Suisses	468	72	12	8	2	0	562
Étrangers	94	18	7	2	5	1	127
résidents	61	13	2	0	0	0	76
asile	24	5	3	1	1	0	34
autres	9	0	2	1	4	1	17
Total adultes	3 755	615	189	95	143	40	4 837
Suisses	2 602	412	126	59	97	29	3 325
Étrangers	1 153	203	63	36	46	11	1 512
résidents	687	126	38	24	31	10	916
asile	155	33	8	6	7	0	209
autres	311	44	17	6	8	1	387

© 2010 OFS

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants : fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue : évolution des infractions

	2008	2009	Différence
Hommes	8	7	-13%
Femmes	6	1	-83%
Adultes	14	8	-43%
Mineurs	0	0	0%
Suisses	11	6	-45%
Étrangers	3	2	-33%
Total	14	8	-43%

© 2010 OFS

Tableau 30: Décès dus à la drogue : évolution des infractions

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais certainement pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de „décès dus à la drogue“ médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Saisies de stupéfiants

Loi sur les stupéfiants : saisies de stupéfiants

Produits du chanvre		Affaires	Quantité
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	gramme	4	10,489.00
	plantes	114	8,477.80
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	gramme	16	42,017.40
	plantes	16	773
Haschisch	pièces/pilules/doses/joint	26	27
	gramme	547	70,137.14
Huile de Haschisch	gramme	2	17.6
	contenu en ml	4	365.5
Marijuana	pièces/pilules/doses/joint	446	529.8
	gramme	2074	199,587.62
	contenu en ml	1	2
	plantes	1	3
Stimulants			
Amphétamines	gramme	47	218
	contenu en ml	1	0
Ecstasy	pièces/pilules/doses/joint	29	1,108.00
	gramme	4	4.8
Khat	gramme	9	142,617.00
Feuilles de coca	gramme	3	1,243.10
Cocaïn	gramme	605	27,961.48
Métamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	pièces/pilules/doses/joint	5	26,598.50
	gramme	4	24.1
Opiacés			
Héroïne	gramme	1051	9,257.94
Méthadone	pièces/pilules/doses/joint	3	618
	gramme	2	90.3
	contenu en ml	14	5,573.30
Autres produits de substitution	pièces/pilules/doses/joint	3	23.5
Hallucinogènes			
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	pièces/pilules/doses/joint	2	3
	gramme	11	195.2
	contenu en ml	1	1
LSD	pièces/pilules/doses/joint	10	71
	contenu en ml	2	2.5
Mescaline	plantes	1	1
Autres hallucinogènes	pièces/pilules/doses/joint	3	37
	gramme	3	27.2
Autres substances			
GHB /GBL	contenu en ml	3	70
Autres substances stupéfiantes	pièces/pilules/doses/joint	1	27
	gramme	7	1,169.20
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	pièces/pilules/doses/joint	157	1,905.00
	gramme	1	0.1
	contenu en ml	1	10
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	pièces/pilules/doses/joint	1	11

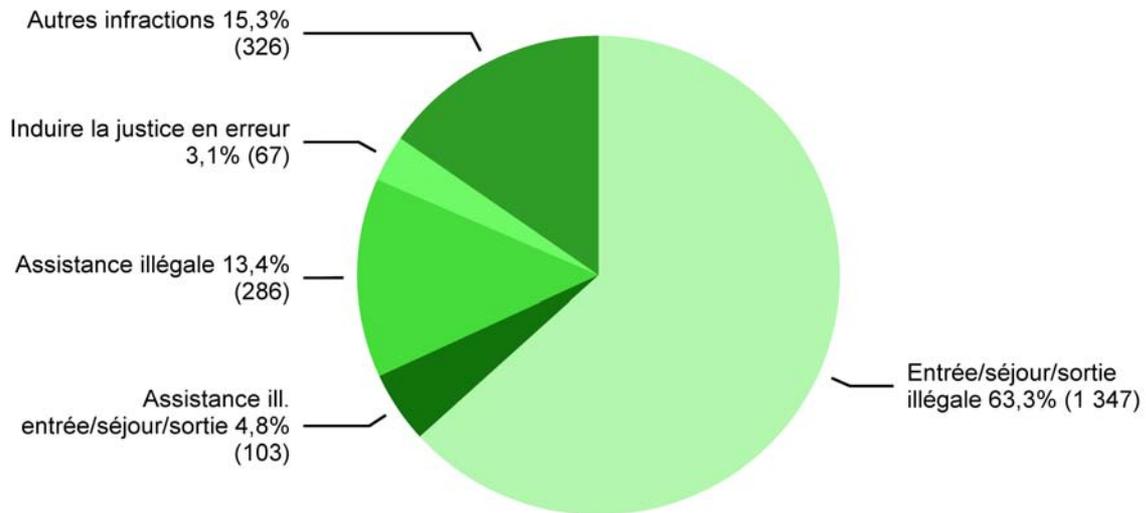
© 2010 OFS

Tableau 31: Loi sur les stupéfiants : saisies de stupéfiants

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers : répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers : répartition selon l'infraction



État de la base de données : 10.2.2010

Source : SPC

© 2010 OFS

Figure 34: Loi sur les étrangers : répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers (LEtr) : élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers : élucidations et évolution des infractions

	2008		2009		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Viol. des dispo. sur l'entrée	99	97%	159	99%	61%
Séjour illégal	952	99%	1 180	100%	24%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	4	100%	2	100%	-50%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	s.i.	6	100%	s.i.
Total entrée/séjour/sortie illégale	1 055	99%	1 347	100%	28%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	84	99%	85	100%	1%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	2	100%	3	100%	50%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	22	100%	15	100%	-32%
Total assistance ill. entrée/séjour/sortie	108	99%	103	100%	-5%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	160	100%	183	100%	14%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	18	100%	21	100%	17%
Occupation d'étrangers non autorisée	78	100%	66	100%	-15%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	15	100%	6	100%	-60%
Changement d'emploi sans autorisation	3	100%	10	100%	233%
Total assistance illégale	274	100%	286	100%	4%
Fausse indications / dissimulation de faits	33	97%	57	100%	73%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	4	75%	10	100%	50%
Total induire la justice en erreur	37	95%	67	100%	81%
Non-respect assign. lieu de résidence	217	99%	165	100%	-24%
Viol. obligation de déclarer son arrivée / départ	127	99%	138	99%	9%
Déplc. résidence dans autre canton sans autoris.	0	s.i.	2	100%	s.i.
Non-respect des conditions de l'autorisation	8	100%	12	100%	50%
Non-respect de l'oblig. de collab., doc. de voyage	5	100%	9	100%	80%
Infractions en relation avec des papiers de légitimation	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autres infractions à la LEtr	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total Autres infractions à la LEtr	357	99%	326	100%	-9%
Total général infractions à la LEtr	1 831	99%	2 129	100%	16%

© 2010 OFS

Tableau 32: Loi sur les étrangers : élucidations et évolution des infractions

4 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

4.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2008	2009	Différence
Total incendie	222	205	-8%
dont cause inconnue	0	0	0%
dont cause technique	0	0	0%
dont cause naturelle	0	0	0%
Total incendie de véhicule	60	64	7%
Total explosion	1	1	0%
Total décès extraordinaire	271	269	-1%
dont cause naturelle	0	0	0%
dont cause inconnue	0	0	0%
Total suicide	204	231	13%
dont par arme à feu	41	44	7%
dont par pendaison	47	49	4%
dont par noyade	14	6	-57%
dont par inhalation de gaz	3	4	33%
dont par empoisonnement	1	1	0%
dont par absorption de médicaments	13	14	8%
dont par collision	14	15	7%
dont par précipitation dans le vide	27	30	11%
dont par arme blanche	4	8	100%
dont par étouffement	5	4	-20%
dont par immolation	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	32	54	69%
dont par autres modalités/modalités inconnues	3	0	-100%
Total tentative de suicide	128	141	10%
Total accident (sans LCR)	86	161	87%
dont de travail	35	62	77%
dont de sport ou loisir	23	45	96%
dont noyade ou accident de plongée	0	8	s.i.
dont de montagne	0	12	s.i.
dont d'avion/aérien	2	3	50%
dont de navigation	1	0	-100%
dont de chemin de fer (y.c téléphérique et funiculaire)	2	7	250%
dont avalanche	0	2	s.i.
dont accident chimique (poison, gaz)	23	15	-35%
dont autres accidents	0	7	s.i.
Total personne disparue	319	393	23%
dont disparu	196	222	13%
dont évadée	101	139	38%
dont en fuite	22	32	45%
Total intervention dans la sphère privée	120	123	3%

© 2010 OFS

Tableau 33: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

5 Glossaire méthodique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier (à l'exception de l'art. 94 LCR : vol d'usage) ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 *Le cas / l'affaire*

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 *L'infraction*

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 *L'infraction élucidée / personne prévenue*

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les co-auteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

5.2.4 *Personne lésée*

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a 'achevé' le traitement ou/et qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (p. ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (p. ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (p. ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Calcul de l'index

Calcul de l'écart d'un chiffre avec un chiffre de référence stable dans le temps (base=100). La base de la SPC est la première année de parution. Les années suivantes seront mesurées proportionnellement à cette 'année de référence'.

$$\text{Index} = \frac{\text{Valeur de l'année à comparer}}{\text{Valeur correspondante de l'année de référence}}$$

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1'000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population permanente à la fin de l'année précédente.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1\,000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 10 000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$TP = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1\,000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée :

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés pour divers groupes sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille de ce groupe de population inconnue.

6 Table des tableaux

TABLEAU 1: ÉLUCIDATIONS ET EVOLUTION DES INFRACTIONS SELON LA LOI.....	10
TABLEAU 2: TITRES DU CODE PENAL ET SELECTION D'INFRACTIONS : ELUCIDATIONS ET EVOLUTION DES INFRACTIONS	11
TABLEAU 3: CODE PENAL : FREQUENCE ET EVOLUTION SELON LE DISTRICT.....	14
TABLEAU 4: CODE PENAL : FREQUENCE ET EVOLUTION SELON LA COMMUNE	16
TABLEAU 5: LOI SUR LES STUPEFIANTS : FREQUENCE ET EVOLUTION SELON LE DISTRICT.....	18
TABLEAU 6: LOI SUR LES STUPEFIANTS : FREQUENCE ET EVOLUTION SELON LA COMMUNE	20
TABLEAU 7: LOI SUR LES ETRANGERS : FREQUENCE ET EVOLUTION SELON LE DISTRICT.....	22
TABLEAU 8: LOI SUR LES ETRANGERS : FREQUENCE ET EVOLUTION SELON LA COMMUNE	24
TABLEAU 9: CODE PENAL : NOMBRE DE PREVENUS SELON LA NATIONALITE ET LE STATUT DE SEJOUR.....	28
TABLEAU 10: LOI SUR LES STUPEFIANTS : NOMBRE DE PREVENUS SELON LA NATIONALITE ET LE STATUT DE SEJOUR.....	29
TABLEAU 11: LOI SUR LES ETRANGERS : NOMBRE DE PREVENUS SELON LA NATIONALITE ET LE STATUT DE SEJOUR.....	29
TABLEAU 12: CODE PENAL : NOMBRE D'INFRACTIONS DANS UNE ANNEE CIVILE PAR PREVENU	30
TABLEAU 13: LOI SUR LES STUPEFIANTS : NOMBRE D'INFRACTIONS DANS UNE ANNEE CIVILE PAR PREVENU	31
TABLEAU 14: LOI SUR LES ETRANGERS : NOMBRE D'INFRACTIONS DANS UNE ANNEE CIVILE PAR PREVENU	31
TABLEAU 15: NOMBRE DE PREVENUS PAR INFRACTION AU CODE PENAL.....	32
TABLEAU 16: INFRACTIONS VIOLENTES : ELUCIDATIONS ET EVOLUTION DES INFRACTIONS.....	34
TABLEAU 17: PREVENUS D'INFRACTIONS VIOLENTES SELON L'AGE, LE SEXE ET LA NATIONALITE.....	37
TABLEAU 18: LESES D'INFRACTIONS VIOLENTES SELON L'AGE ET LE SEXE	38
TABLEAU 19: VIOLENCES DOMESTIQUES : EVOLUTION DES INFRACTIONS	40
TABLEAU 20: INFRACTIONS CONTRE L'INTEGRITE SEXUELLE : ELUCIDATIONS ET EVOLUTION DES INFRACTIONS.....	43
TABLEAU 21: INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE : ELUCIDATIONS ET EVOLUTION DES INFRACTIONS.....	46
TABLEAU 22: BRIGANDAGE SELON L'INSTRUMENT : ELUCIDATIONS ET EVOLUTION DES INFRACTIONS	47
TABLEAU 23: TYPE DE VOL: ELUCIDATIONS ET EVOLUTION DES INFRACTIONS.....	49
TABLEAU 24: VOL DE VEHICULE : ELUCIDATIONS ET EVOLUTION DES INFRACTIONS....	51
TABLEAU 25: DOMMAGES A LA PROPRIETE : ELUCIDATIONS ET EVOLUTION DES INFRACTIONS.....	52
TABLEAU 26: LOI SUR LES STUPEFIANTS : ELUCIDATIONS ET EVOLUTION DES INFRACTIONS	55
TABLEAU 27: LOI SUR LES STUPEFIANTS : CONSOMMATION SELON LE GROUPE D'AGE ET LA NATIONALITE DES PREVENUS	57
TABLEAU 28: LOI SUR LES STUPEFIANTS : TRAFIC SELON LE GROUPE D'AGE ET LA NATIONALITE DES PREVENUS	58
TABLEAU 29: LOI SUR LES STUPEFIANTS : FREQUENCES DES ENREGISTREMENTS PAR PREVENU DANS UNE ANNEE CIVILE	58
TABLEAU 30: DECES DUS A LA DROGUE : EVOLUTION DES INFRACTIONS.....	59

TABLEAU 31: LOI SUR LES STUPEFIANTS : SAISIES DE STUPEFIANTS	60
TABLEAU 32: LOI SUR LES ETRANGERS : ELUCIDATIONS ET EVOLUTION DES INFRACTIONS	62
TABLEAU 33: CHOIX D'EVENEMENTS AVEC INTERVENTIONS POLICIERES: EVOLUTION DES EVENEMENTS	63

7 Table des figures

FIGURE 1: REPARTITION SELON LA LOI.....	9
FIGURE 2: REPARTITION SELON LES TITRES DU CODE PENAL.....	10
FIGURE 3: SELECTION D'INFRACTIONS DU CODE PENAL AVEC INDICATION DES ELUCIDATIONS (Y COMPRIS CELLES DES ANNEES PRECEDENTES).....	12
FIGURE 4: CODE PENAL (CP) : FREQUENCE SELON LE DISTRICT.....	13
FIGURE 5: CODE PENAL (CP) : FREQUENCE SELON LA COMMUNE	15
FIGURE 6: LOI SUR LES STUPEFIANTS (LSTUP) : FREQUENCE SELON LE DISTRICT	17
FIGURE 7: LOI SUR LES STUPEFIANTS (LSTUP) : FREQUENCE SELON LA COMMUNE.....	19
FIGURE 8: LOI SUR LES ETRANGERS (LETR) : FREQUENCE SELON LE DISTRICT	21
FIGURE 9: LOI SUR LES ETRANGERS (LETR/LSEE) : FREQUENCE SELON LA COMMUNE.....	23
FIGURE 10: CODE PENAL: PREVENUS SELON L'AGE ET LE SEXE.....	25
FIGURE 11: LOI SUR LES STUPEFIANTS: PREVENUS SELON L'AGE ET LE SEXE	26
FIGURE 12: LOI SUR LES ETRANGERS: PREVENUS SELON L'AGE ET LE SEXE	26
FIGURE 13: NATIONALITE DES PREVENUS SELON LA LOI (CH / ETRANGERS SELON LE STATUT DE SEJOUR).....	27
FIGURE 14: INFRACTIONS VIOLENTES: REPARTITION SELON LE TYPE DE VIOLENCE....	33
FIGURE 15: INFRACTIONS VIOLENTES SELON L'ENDROIT : PUBLIC - PRIVE	35
FIGURE 16: INFRACTIONS VIOLENTES SELON L'ENDROIT : CATEGORIES DETAILLEES..	35
FIGURE 17: HOMICIDES (ART. 111-113 ; 116) SELON L'INSTRUMENT	36
FIGURE 18: LESIONS CORPORELLES GRAVES (ART. 122) SELON L'INSTRUMENT	36
FIGURE 19: VIOLENCES DOMESTIQUES : REPARTITION SELON L'INFRACTION.....	39
FIGURE 20: VIOLENCES DOMESTIQUES : TYPE DE RELATION ENTRE LESE ET PREvenu	41
FIGURE 21: INFRACTIONS CONTRE L'INTEGRITE SEXUELLE : REPARTITION SELON L'INFRACTION.....	42
FIGURE 22: INFRACTIONS CONTRE L'INTEGRITE SEXUELLE SELON L'ENDROIT	44
FIGURE 23: INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE : REPARTITION SELON L'INFRACTION.....	45
FIGURE 24: BRIGANDAGE (ART. 140) SELON L'INSTRUMENT	47
FIGURE 25: VOL (SANS VOL DE VEHICULES) : REPARTITION SELON LE TYPE DE VOL ...	48
FIGURE 26: VOL PAR EFFRACTION SELON L'ENDROIT : PUBLIC - PRIVE	50
FIGURE 27: VOL PAR EFFRACTION SELON L'ENDROIT : CATEGORIES DETAILLEES.....	50
FIGURE 28: VOL DE VEHICULE : REPARTITION SELON LE TYPE DE VEHICULE	51
FIGURE 29: DOMMAGES A LA PROPRIETE : REPARTITION SELON LE CONTEXTE	52
FIGURE 31: VANDALISME SELON L'ENDROIT OU L'OBJET	53
FIGURE 32: LOI SUR LES STUPEFIANTS : REPARTITION SELON LA FORME D'INFRACTION	54
FIGURE 33: LOI SUR LES STUPEFIANTS : CONSOMMATION PAR SUBSTANCES.....	56
FIGURE 34: LOI SUR LES STUPEFIANTS : TRAFIC PAR SUBSTANCES	57
FIGURE 35: LOI SUR LES ETRANGERS : REPARTITION SELON L'INFRACTION	61